

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 21 AVRIL 2008

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 11 avril 2008, accompagnée d'un ordre du jour comportant 57 objets

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 39 présents

Présidence de M. Elio DI RUPO, Bourgmestre

Présents : Mme HOUDART, M. MILLER, ~~M. BIEFNOT~~, M. MARTIN, M. SAKAS, M. DUPONTJ.P., Mme CRUVEILLER, M. DARVILLE, Échevins

M. BARVAIS, Président du CPAS

M. BEUGNIES, M. BAILLY, M. COLLETTE, M. DEPLUS, ~~Mme OUALI~~,

M. DEBAUGNIES, Mme KAPOMPOLE, Mme COLINIA, M. ROSSI, M. VISEUR,

M. DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, M. DE PUYT, M. MANDERLIER,

M. LECOCQ, ~~M. MERCIER W.~~, Mme. POURBAIX, Mme MERCIER A.M.,

~~M. LAFOSSÉ~~, Mme MOUCHERON, ~~M. DUQUENNE~~, M. HAMBYE, M. MUZALIA

WENDASUBIA, Mme NAHIME, Mme BRICHAUX, Mme JOB, M. TONDREAU,

Mme HOCQUET, M. JACQUEMIN, M. DUPONT X., M. BRESART,

Mme BOUROUBA, Mme PREVOT, Mme. DEJARDIN, ~~M. TOUBEAU~~, Conseillers

et M. Bernard VANCAUWENBERGHE, Secrétaire communal

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mes chers collègues, je déclare la séance ouverte. Je voudrais excuser l'absence de nos collègues Richard BIEFNOT, Willy MERCIER, M. DUQUENNE, ainsi que Madame OUALI. Les points 3, 14 et 19 sont remis. Le procès-verbal de la séance du 17 mars est sur le bureau ; il va sans dire qu'en l'absence de remarques après que vous en ayez procédé à la lecture attentive, il sera approuvé. Avant d'entamer l'ordre du jour, nous voudrions adresser à notre équipe de basket les félicitations les plus chaleureuses. Il y a une soirée aux Halles de Jemappes, nous espérons qu'ils puissent nous rendre visite mais tant l'avion que la circulation d'Amsterdam à Mons... Cela nous le savions quand on allait notamment de la frontière hollandaise à Bruxelles dans cette Flandre encombrée, que la circulation était difficile et pour des problèmes de mobilité, je crains qu'ils n'arrivent pas à l'heure, en tous cas, nous leur adressons nos félicitations les plus sincères.

1^{er} objet : Conseil communal. Démission d'un Conseiller communal. Secrétariat

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Alors, l'ordre du jour appelle le point 1 qui est la démission d'un Conseiller communal. Nous actons la démission de M. Jérôme TOUBEAU.

ADOPTE à l'unanimité – 1^e annexe

2^e objet : POLICE – CIRCULATION

- a) Cuesmes - rue des Prés verts - Abrogation d'un emplacement pour personne à mobilité réduite. GEP 6002/C/76

ADOPTE à l'unanimité – 2^e annexe

- b) Ghlin - Quartier du Petit Paris (Rues Devaux, Périer et des Walbrées) - Réglementation de la circulation GEP 6002/GH/OD

ADOPTE à l'unanimité – 3^e annexe

- c) Mons - Vieux Chemin de Binche (comprise entre la Route d'Obourg et la Chaussée du Roeulx) - Réglementation de la circulation et du stationnement GEP 6002/34

ADOPTE à l'unanimité – 4^e annexe

- d) Havré et Villers-St-Ghislain - rue S. Allende - Aménagement de zones d'évitement GEP 6002/HAV/47

ADOPTE à l'unanimité – 5^e annexe

3^e objet : Personnel non enseignant. Adoption du plan communal de formation 2008.
GRH KD/6gen-PCF2008

REMIS

4^e objet : Autorisation d'ester en justice contre des personnes redevables envers la Ville de Mons de la redevance pour la mise à la crèche de leur(s) enfants(s). Contentieux Crèche

Madame Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Il s'agit de la crèche de Mons et nous avons constaté au CdH que certains parents devaient des sommes si pas astronomiques, du moins très lourdes. Pouvons-nous vous demander comment les choses se passent quant on inscrit les enfants? On les accepte à quelles conditions? Et maintenant si les parents sont insolvables, ne devrait-on pas leur demander, insolvables donc qui veut dire qu'ils ne savent pas payer, qu'ils paient au moins ce qu'on appelait autrefois le franc symbolique et qu'on appelle peut-être encore maintenant le franc symbolique même si ce sont des euros.

Madame Francine CRUVEILLER, Echevine : Oui, donc pour rentrer dans une crèche on doit payer le forfait qui permet de garder la place pour l'enfant et ensuite, les mensualités sont à payer normalement. Quant il y a un non-paiement, il y a un premier rappel qui est envoyé, s'il y a toujours un non-paiement il y a un deuxième rappel qui est envoyé et on va jusqu'au troisième rappel. Après le troisième rappel, c'est le contentieux qui prend le dossier en charge. Donc, voilà, pour les insolvables, on ne peut

pas décevement refuser un enfant dans la crèche parce que les parents sont insolubles, l'ONE ne le permet pas.

Madame Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Je peux vous poser une question, Madame ? Et alors, puisqu'ils sont insolubles et qu'on ne peut pas aller plus loin, ils viennent quand même encore à la crèche alors ?

Madame Francine CRUVEILLER, Echevine : Oui, quand on suppose qu'il y a un danger pour l'enfant à rester chez lui toute la journée, il reste à la crèche.

Madame Anne-Marie MERCIER, Conseillère : D'accord, ça va.

ADOPTÉ à l'unanimité – 6^e annexe

5^e objet : Centre Intercommunal de Santé des Cantons de Mons. Assemblée Générale du 23 avril 2008. Ordre du jour. Secr.Com. CISC/AG0408

ADOPTÉ à l'unanimité – 7^e annexe

6^e objet : Approbation des comptes du budget et du plan financier du Groupement d'Intérêt Économique Qualité. Management et Organisation Qualité 01

7^e objet : Approbation de la convention relative au projet-pilote « Gestion Relations Usagers ». Management et Organisation Qualité 03

Monsieur Jean-Pierre VISEUR, Conseiller ; Un petit instant, je voulais que l'on regroupe les points 6 et 7 si c'est possible parce que c'est Qualité de toute façon, et on a eu un débat en Commission avec M. BARVAIS... moi je trouvais que c'était très cher, on se groupe pour avoir des programmes moins cher et finalement cela me paraît encore des prix astronomiques mais M. BARVAIS nous avait promis une explication en séance donc je suppose qu'il est disponible pour la faire.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous allez la faire ou vous souhaitez que je lise ? Je ne voudrais pas vous priver, M. le Président du CPAS d'une explication publique. Vous avez encore votre note ? Oui, et bien M. le Président du CPAS et Président de Qualité peut mieux que quiconque expliciter la chose, je vous en prie.

Monsieur Marc BARVAIS, Président du CPAS : En Commission, nous avons pu débattre du principe et sur le principe il n'y avait pas de problème. Je rappelle que l'on est dans le cadre du plan stratégique de modernisation de l'Administration qui date de 2005 ; que nous avons eu une « toutes commissions » fin de l'année passée et sur le principe de Qualité, de la mutualisation et de la modernisation de l'Administration vous n'aviez pas émis de remarques mais c'était quant au prix. Donc, pour vous donner le coût de l'acquisition de non seulement ce logiciel mais de l'accompagnement de cette

problématique, pour la Ville de Mons, cela coûtera 123.000 euros avec si on prend le coût sur 5 ans, la maintenance de la deuxième, de la troisième, de la quatrième et de la cinquième année, on arrive à un total de 240.000 euros. Une Ville équivalente pour ne pas la citer, la Ville de Namur qui a acquis le même logiciel, sur 5 ans le coût sera de 845.000 euros, donc cela veut dire à peu près un peu moins de 4 fois le prix. Et ceci ne prend en compte que l'acquisition et la maintenance de l'outil alors que par Qualicité, il y a aussi l'implémentation de ce logiciel, c'est-à-dire le fait d'avoir un ensemble de processus qui seront chaque année introduits dans cette boîte à outils parce qu'il ne suffit pas d'avoir une boîte à outils, il faut évidemment la faire évoluer et le principe de cette modernisation de l'Administration, vous l'aviez bien compris lors de notre « toutes commissions », il n'y a pas uniquement le fait d'avoir un logiciel informatique performant, il faut aussi procéder à cette modernisation et cette évolution dans le mode de fonctionnement. Et tout cela était compris dans cette démarche. Donc, une ville équivalente qui aurait acquis le logiciel seul, pour 5 ans, cela lui a coûté 845.000 euros et ici nous en arrivons à à peu près le quart.

Monsieur Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Oui, ok, enfin, on compte en millions et en dizaine de millions de francs belges pour des programmes et cela, cela me paraît de toute façon cher mais enfin, si on compare au prix cela va, Qualicité rapporte quand même donc, on ne va pas s'opposer à cela.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : C'est vrai qu'aujourd'hui comme disait ma mère déjà à l'époque, tout est cher. Mme PREVOT, vous avez un avis tout à fait différent de votre collègue ?

Madame Laurette PREVOT, Conseillère : Non, pas du tout, juste une petite question, parce que ce programme s'occupera des rapports au Collège, Conseil, permis d'urbanisme, etc, il était aussi indiqué qu'ils allaient s'occuper des revenus d'intégration sociale et des articles 60 et dans la convention je ne l'ai pas vu, est-ce qu'il y a une autre convention ou bien est-ce que j'ai mal lu ?

Monsieur Marc BARVAIS, Président du CPAS : La convention est une convention qui lie Qualicité à la Ville, qui ne lie pas Qualicité au CPAS. Donc, cela c'est un autre débat et d'autre part, ce sont des exemples de processus mais l'ensemble des processus peuvent être établis à travers ce logiciel, ce qui veut dire que grâce à cet outil, nous n'aurons pas besoin d'acquérir d'autres outils spécifiques, par exemple il ne faudra pas acheter pour le CPAS un programme spécifique par exemple pour les soins à domicile, cela pourrait être aussi intégré à partir de cela.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Donc cela viendra j'imagine quand on fera les modifications adéquates, ok.

ADOPTES à l'unanimité – 8^e et 9^e annexes

8^e objet : Subside à la Fondation Mons 2015 Culture

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Les subsides. Avant qu'il y ait des questions, donc ce sont les subsides pour la Fondation Mons 2015, vous savez que nous avons créé cette Fondation, que c'est M. Guy Quaden qui est Gouverneur de la Banque Nationale qui en est le Président, que la comptabilité, nous demandons à la Fondation Roi Baudouin de s'en occuper, que tous les partis démocratiques sont représentés au sein de cette Fondation. La procédure est à peu près la suivante : il y aura au Comité de Concertation très prochainement une note de la Communauté Française qui devrait permettre au Comité de Concertation qui réunit le Gouvernement Fédéral et les Gouvernements régionaux de décider de la procédure d'ouverture de candidature, c'est-à-dire que le Comité de Concertation devra désigner l'instance qui va administrativement suivre le dossier de la procédure de l'appel à candidatures. Après cette décision, il y aura une date d'appel à candidatures, à partir de cette date d'appel à candidatures, n'importe quelle ville du pays peut poser sa candidature et aura 10 mois. A l'issue de ces 10 mois, un jury, composé de deux groupes d'experts tranchera. Ce jury est composé de 7 experts désignés par l'Union Européenne et 6 experts désignés par la Belgique mais approuvés par l'Union Européenne. Donc, nous continuons à préparer notre dossier à la fois sur le fond et sur la forme et nous irons peut-être en compétition le moment venu, il est beaucoup trop tôt pour dire si nous sommes les seuls candidats ou non mais en tout cas, nous travaillons d'arrache pied pour que le dossier soit le meilleur possible et d'ici quelques semaines, nous reviendrons avec tout le travail, j'ai d'ailleurs une réunion moi-même avec le monde associatif, le travail avec les écoles, il y a d'ailleurs une réunion qui se tient à cet égard avec les chefs d'établissements et puis l'adhésion de la population car c'est un élément extrêmement important dans la philosophie de ces capitales européennes puisque ces capitales européennes doivent constituer bien entendu un événement majeur sur le plan culturel mais aussi sur le plan économique et aussi sur le plan de la dynamique du redressement d'une région et à cet égard, l'adhésion de la population est un facteur important. Voilà où on en est et c'est la raison pour laquelle vont cotiser, cotisent déjà la Région Wallonne, la Communauté

Française et la Ville, la Province a décidé dès à présent qu'elle cotiserait dès que nous sommes retenus comme Capitale. Que la Fondation a décidé de ne dépenser que 10% des montants qu'elle reçoit pour la phase préparatoire à 2015. Tout cela se fera sous le contrôle, bien entendu, de tous les experts nécessaires. Y a-t-il une question ?

Madame Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Vous avez en partie répondu à ma question. Je voulais dire que le groupe CdH comptait voter ce point mais souhaiterait une information substantielle et un suivi dans les mois à venir et vous nous avez expliqué que d'ici quelques mois vous pourriez nous donner la suite des événements.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, Madame, pour être très clair, à partir, je dirai dans les toutes prochaines semaines, une fois qu'on entre dans cette phase de préparation officielle de la candidature, c'est clair qu'il y a un agenda précis et Yves VASSEUR expliquera très précisément comment les choses peuvent se dérouler.

Monsieur Bernard BEUGNIES, Conseiller : Pour apporter une petite précision, c'est qu'au budget de la Province de cette année-ci, il y a déjà une proposition pour Mons Capitale Culturelle, donc on n'a pas attendu la décision, c'est déjà provisionné.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je suis ravi d'entendre cette excellente nouvelle et la Province sera encore plus sympathique que d'habitude mais j'ai cru comprendre lors de la séance de la Fondation que les moyens ne viendraient dans l'escarcelle de la Fondation qu'une fois que nous serions désignés. Mais si c'est provisionné, voilà déjà une demi bonne nouvelle.

ADOPTE à l'unanimité – 10^e annexe

9^e objet : Motion contre la fermeture des bureaux de Poste. Point inscrit à la demande de M. le Conseiller communal Jean-Pierre VISEUR. Cabinet Bourgmestre

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Motion contre la fermeture des bureaux de poste. M. VISEUR a souhaité inscrire le point, je lui cède volontiers la parole.

Monsieur Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. La première remarque c'est qu'on pourrait me dire mais les bureaux de poste, ce n'est pas la commune qui a décidé de les fermer, ce n'est pas de notre compétence, ce qui est vrai évidemment mais tout le monde reconnaît aussi que les bureaux de poste, la Poste, cela joue quand même un rôle essentiel dans la vie d'une commune, dans la vie des citoyens et donc, c'est quand même normal que dans un Conseil communal on puisse s'intéresser au sujet. Ce qui va compliquer la vie, c'est la suppression des bureaux de poste et c'est surtout pour les personnes qui ont le moins de facilités. Bien sûr, il y a des gens qui font

tout par Internet, qui ont des voitures, qui peuvent se déplacer facilement, ils n'en souffriront peut-être pas trop mais il y a des personnes âgées, des personnes sans moyen de transport, des personnes qui n'ont pas recours à Internet, c'est quand même beaucoup plus difficile y compris d'ailleurs pour des personnes à mobilité réduite et dans les personnes à mobilité réduite il ne faut pas seulement penser aux personnes handicapées mais c'est aussi les personnes qui par exemple ont des enfants en bas âge, c'est toujours un problème de se déplacer surtout avec les transports en commun, parce que les transports seront plus longs. On a reçu à Ghlin, puisque là la fermeture est imminente, on a reçu un petit papier de la Poste qui bien sûr ferme la Poste pour mieux nous servir, c'est toujours comme cela que l'on présente les affaires mais c'est ridicule car cela va obliger à des déplacements plus longs parce que sur le plan il reste Nimy, il reste Mons-Centre, et que c'est à peu près tout, et Jemappes à portée mais disons qu'autour de Ghlin, il n'y a que Mons-Centre, Nimy et Jemappes et cela veut dire que pour aller faire des opérations, certaines opérations en tout cas, il faudra se déplacer et ce ne sera pas facile. D'autant plus que les points Poste, évidemment l'argument ce sont les points Poste, mais les points Poste ne font pas toutes les opérations donc il faudra quand même aller dans certains bureaux de Poste. Un inconvénient aussi des points Poste c'est la confidentialité. Bon, les Delhaize notamment se spécialisent dans les points Poste, vous imaginez que vous allez retirer un recommandé venant d'un huissier en passant à la caisse, et bien, je trouve que c'est quand même pas vraiment normal qu'on doive en arriver à cela, d'autant plus que la Poste avait pris la peine de mettre dans la plupart de ses bureaux, si vous désirez un rendez-vous confidentiel, un bureau est à votre disposition. Et maintenant, on ferme les bureaux mais on renvoie aux caisses des grands magasins comme confidentialité il y a évidemment mieux. Bien sûr j'habite Ghlin donc c'est cela qui me choque un petit peu plus parce que je suis allé souvent dans ce bureau de Poste, il y a toujours du monde, on ne peut pas dire que le bureau de Poste est vide, le bureau de Poste est toujours ouvert, il y a toujours du monde y compris quand il y a deux guichets ouverts. Parfois il faut même faire la file et donc, cette file elle va se retrouver où ? Mais je suppose dans les files du Delhaize mais ce n'est quand même pas une bonne solution. Il n'y aura pas que Ghlin, parce qu'on prévoit Cuesmes Place en tout cas, Flénu, le Chemin des Mourdreux, la Digue des Peupliers et ailleurs c'est déjà fermé, à Havré il y a déjà plusieurs mois que c'est fermé. Alors, pour toutes ces raisons et pour une en plus que nous avons dans ce même Conseil en 2003 voté une motion Mons-Ville non AGCS, dans laquelle il est écrit, je lis texto : « considérant l'importance

des services publics comme facteurs de cohésion de la société et comme instruments de la démocratie en ce qu'ils permettent à tous d'avoir accès à des services fondamentaux », moi j'estime que ce que nous avons voté en 2003 dans cette motion, votée à l'unanimité d'ailleurs, est parfaitement applicable à la Poste parce que la Poste aussi est un service public, facteur de cohésion, instrument de démocratie etc, donc pour toutes les raisons que j'ai exposées, j'ai déposé une motion toute simple puisqu'il s'agit simplement d'une position de principe : « le Conseil communal de Mons, en sa séance du 21 avril 2008, s'oppose fermement à toute nouvelle fermeture de Poste sur son territoire et charge le Collège de transmettre cette position à la Direction Générale de la Poste et à la Ministre qui en a la tutelle », on pourrait d'ailleurs ajouter au passage à la Présidente du Conseil d'Administration puisqu'elle est de chez nous.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Y a-t-il d'autres Conseillers qui souhaitent prendre la parole ?

Madame Khadija NAHIME AKOUZ, Conseillère : Permettez-moi chers collègues de rebondir également sur ce thème. En effet, j'ai été dernièrement interpellée par un habitant de Ghlin à propos de la fermeture prochaine de la Poste de Ghlin, cet habitant souhaitait faire part de son inquiétude au Conseil. Je sais très bien que le Collège se soucie des fermetures des bureaux de Poste, fermetures indépendantes de sa volonté. C'est pourquoi je souhaiterais savoir si le Collège a déjà eu l'occasion de s'entretenir avec les responsables de la Poste afin de discuter des solutions alternatives prévues pour nos habitants. Je vous remercie.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Alors, chers collègues, plusieurs éléments. D'abord, le Collège partage la colère car nous sommes très fâchés que l'on ferme nos bureaux de poste et nous considérons qu'il eut mieux valu les garder et qu'une attention toute particulière doit être accordée aux personnes qui éprouvent des difficultés de mobilité tantôt des personnes moins valides, tantôt les personnes âgées et à cet égard, le constat est tout à fait celui de notre collègue M. VISEUR et je crois que d'une manière générale, il faut regretter vraiment cette évolution. Mais la Poste, entreprise publique chez nous, se doit de respecter des règles qui ont été édictées au niveau de l'Union Européenne et non pas hier, ces règles ont été édictées dans les années 90-94-95 et à l'époque, la libéralisation des services postaux s'est accélérée, c'est ainsi que l'on a vu naître ce qui est hyper rentable qui est le courrier express, mieux connu aujourd'hui avec DHL, TNT, etc, il y avait aussi les petits paquets, de plus d'un certain poids, il y avait ce que l'on appelait le courrier rentrant, bref, aujourd'hui, les services postaux

sont totalement libéralisés au niveau européen. La Poste belge se doit de tenir compte de cet élément nouveau avec une concurrence effrénée au sein des services postaux. L'autre élément, comme l'a indiqué d'ailleurs M. VISEUR, c'est que le public, notre public pour diverses raisons, tantôt parce qu'on a utilisé du banking par téléphone, c'était il y a quelques années, c'est encore vrai aujourd'hui mais c'est surtout depuis quelques années, il y a Internet, il y a d'autres formes d'utilisation, les gens sont moins nombreux à faire la file dans les Postes. Comme nous n'étions pas contents malgré les deux éléments intangibles des constats face auxquels il faut quand même bien que l'autorité quelle qu'elle soit tire des leçons, c'est-à-dire l'existence des directives européennes qui obligent l'entrée sur notre marché national de nouveaux opérateurs et l'évolution du type de consommation des produits postaux, malgré cela, on a fait part aux autorités de la Poste de notre mécontentement et il était prévu que dans chaque commune il ne reste qu'un seul bureau de Poste. Nous avons rencontré le 21 janvier les responsables de la Poste et nous avons analysé la situation sur le territoire de Mons en faisant part de notre refus pour reprendre les propos de M. VISEUR et j'y reviendrai dans un instant. Alors, ce qui a été convenu c'est que la Poste au lieu d'en rester à un bureau de Poste par commune et donc pour Mons, un bureau, il y en aura trois, il y aura un bureau à Mons-Centre, en tant que bureau de Poste, un bureau à Jemappes et un bureau à Hyon-Centre. Ce qui a été décidé par la Poste et qui est un minimum, c'est que les services postaux doivent être rendus à nos citoyens même s'il n'y a pas un bureau de Poste en tant que bureau de Poste. C'est-à-dire les opérations courantes et ces opérations courantes peuvent être effectuées dans des points Poste. Des points Poste que l'on ouvre auprès d'un commerce local. L'idée est qu'il faut que sur le territoire il y ait un maillage de ces points Poste pour justement réduire les déplacements des personnes, faire en sorte que le service soit rendu et même en l'absence de bureau de Poste qui relève de la Poste, le service postal puisse être rendu. Les points Poste ont été ouverts au Carrefour aux Grands Prés, chez Delhaize à la Chaussée du Roeulx, à l'AD Delhaize à Ghlin, à la librairie-papeterie du Hainaut à Havré et Spar à Hyon. Nous continuons à travailler pour qu'il y ait un maillage plus important. Le Collège propose, M. VISEUR, une autre motion que la vôtre, pourquoi ? Parce que la vôtre elle dit, voilà on s'oppose bon, oui, mais quand on a dit cela, on a une satisfaction au moment où on le dit et je vous disais à quel point nous partagions cette opinion mais je crois qu'il faut être constructif, les choses étant ce qu'elles sont, l'évolution de la consommation des produits postaux étant ce qu'elle est, l'Union Européenne étant ce qu'elle est, il faut être le plus

opératif et le plus efficace en faveur de nos concitoyens. Une autorité communale ne peut pas se contenter de dire "je ne suis pas content, etc.", on a une responsabilité, il faut aider les gens, les gens sont là, la réalité postale est là et il faut faire du mieux que l'on peut. La motion que l'on propose est la suivante : « considérant les décisions de l'Union Européenne visant la libéralisation de la totalité du marché postal ; considérant le plan de gestion de la Poste qui court jusqu'en septembre 2010 - qui court il faudrait mettre un autre terme mais bon - nécessaire pour lui permettre de faire face à cette libéralisation ; considérant les fermetures de certains bureaux de Poste nécessaires pour que la Poste puisse se conformer à son plan de gestion ; considérant la volonté du Collège de sauvegarder sur son territoire un service postal accessible à tous », voilà ce que nous proposons, c'est que le Conseil donc réuni le 21 avril

1) sollicite la Poste afin de multiplier sur son territoire les points Poste alternatifs en étroite concertation avec le Collège sur base d'une cartographie de la situation à Mons. En d'autres termes, nous voulons avoir un dialogue direct avec la Poste et voir comment nous pourrions aider la Poste à trouver de nouveaux points Poste.

2) charge le Collège d'offrir la possibilité de constituer un point Poste supplémentaire dans les locaux de l'Administration communale si c'est nécessaire.

3) demande au CPAS de renforcer le service SVP facteur (facteur s'il vous plaît) c'est ce service qui consiste à mettre une figurine d'un facteur à la fenêtre, les personnes âgées, les personnes qui ne peuvent pas se déplacer peuvent mettre cette figurine, le facteur sonne et il y a un service qui s'effectue et donc on peut le faire à la fois par le facteur mais on demande au CPAS d'accompagner, de renforcer ce service, SVP facteur de la Poste qui est mis en place pour répondre aux besoins d'un public défavorisé ou des personnes ne pouvant se déplacer et

4) charge le Collège de renforcer la communication sur les services offerts et surtout sur la localisation des points Poste dans le Grand Mons.

En outre, le Conseil sollicite le Gouvernement afin que le contrat de gestion de la Poste qui arrive à échéance en septembre 2010 puisse être renégocié de façon à prévoir le maintien de bureaux de Poste supplémentaires, on émet ce vœu et en outre, le Conseil insiste pour que le rôle social du facteur puisse être renforcé. Voilà donc la motion alternative qui est proposée.

Monsieur Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Je voudrais réagir un peu à certaines choses que vous avez dites. D'abord, parce que la Poste n'est pas en difficulté donc la mission qu'elle a à remplir ne la met pas dans une situation de difficulté financière et je viens

même de lire que son bénéfice avait augmenté de 14% entre 2006 et 2007. Donc, on n'est pas dans une situation où la Poste doit faire face à une situation grave évidemment. Qu'il reste trois bureaux de Poste sur tout Mons, vous avez dit, je ne suis pas tout à fait d'accord sur la localisation parce que cela ne correspond pas au papier que j'ai reçu de la Poste dans ma boîte aux lettres, c'est bien à Mons, à Jemappes mais le troisième ce serait à Nimy et pas à Hyon, mais peu importe parce que cela ne résoud rien du tout, c'est quelque chose qui ne me semble pas acceptable sur une Ville de près de 100.000 habitants qu'il y ait trois bureaux de Poste, moi je ne peux pas me contenter de cela, il me semble même que sur le fond, le travail de la Poste il doit être fait par la Poste et pas par les Delhaize et par les libraires. Il me semble que là il y a quelque chose de principe qui ne va pas. Maintenant, sur la motion que vous proposez, d'abord je me permets de vous dire que c'est difficile de se prononcer sur une motion que l'on entend oralement au cours du Conseil. Il m'aurait semblé, avec les moyens que nous avons de communication, cela aurait peut-être été un peu élégant de m'envoyer au moins la motion du Collège pour que je l'aie sous les yeux auparavant. Dans les solutions que vous proposez, bon, multiplier les points Poste, à la rigueur en complément d'un nombre suffisant de bureaux de Poste je ne suis pas systématiquement contre les points Poste mais pas avec trois bureaux pour tout Mons, cela ne me paraît pas possible. Dans les locaux de l'Administration communale pourquoi pas mais un bureau de Poste il y en a un qui n'est pas loin d'ici donc Mons-Centre ce n'est pas loin c'est surtout dans les antennes qu'il y a des problèmes, ce n'est pas à Mons-Centre qu'il y a des problèmes. S'il y avait des bureaux de Poste dans les antennes de l'Administration, cela me paraîtrait déjà un petit peu mieux. Quant au facteur, oui, l'affichette à la fenêtre cela a du sens et ce n'est pas mal mais on sait la situation des facteurs avec Géoroute, ils ont du mal de déjà finir leur journée ; auparavant j'avais mon courrier à 8h du matin, je le reçois à 2h de l'après-midi maintenant et cela veut dire que si on leur ajoute encore la liaison entre le public et l'organisation centrale de la Poste, les facteurs n'en sortiront pas, ce n'est pas une situation qui me semble bonne. Enfin, voilà mes premières réactions, cela ne correspond pas à l'esprit de la motion que j'avais déposée, bien sûr, j'aurais aimé pouvoir me concerter au minimum avec mes deux collègues mais à priori cela ne me semble pas correspondre à l'esprit de la motion que j'ai déposée et donc... on peut peut-être suspendre cinq minutes....

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : On n'est pas à l'après d'une semaine, non plus donc, aucun problème sur la forme. On va retaper cela proprement, on vous l'envoie, les

chefs de groupe se voient et au prochain Conseil communal, on vote en fonction du choix que chaque groupe politique peut faire, donc sur la forme pas de difficulté. Sur le fond, vous n'avez pas tort mais le problème c'est qu'il faut être utile, vous faites votre rôle d'opposition et c'est très respectable, j'apprécie mais par rapport aux gens quand on a dit je n'accepte pas cela, je n'accepte pas cela, bon très bien et alors, moi non plus je ne l'accepte pas d'ailleurs nous l'avons indiqué mais il faut être utile. On est là pour être utile, c'est la raison pour laquelle on discute comme on l'a fait et quand on parle de l'Administration communale, là je suis un peu étonné que vous réduisiez l'Administration communale à celle qui se trouverait au Centre-Ville. Pour nous, la Ville de Mons c'est 19 communes et dans les 19 communes, il y a des services décentralisés et dans pas mal d'anciennes maisons communales, il y a des services et bien entendu, ce sont tous les services communaux et essentiellement pour le cas qui nous occupe, des services communaux dans les anciennes communes du Grand Mons étant entendu que si l'on peut avoir un point Poste avec une gestion point Poste tant mieux et si réellement on ne peut pas, mais à ce moment là on essayera de suppléer la situation et de trouver une formule qui est une formule qui aidera les gens. Voilà un peu l'approche concrète, pragmatique et utile du Collège tout en nous associant à ce débat, à ce combat qui est un combat et un débat d'une extrême importance parce que je reste persuadé que l'on a voulu détruire un certain nombre de monopoles, là je parle à titre personnel, un certain nombre de monopoles d'Etat et qu'on a constitué des oligopoles mais cela ce n'est pas tellement le lieu ici pour avoir ce genre de débat mais je suis prêt à en débattre sur toute invitation mais je ferme la parenthèse parce que cela c'était non pas la voix du Collège mais une voix personnelle. Voilà.

Monsieur Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : D'abord, je sais que c'est peut-être un peu tard mais si toutes les communes du Royaume s'étaient opposées à la politique de la Poste, j'imagine quand même qu'on ne serait pas dans une situation aussi difficile que celle d'aujourd'hui. Là où d'ailleurs les commerçants se sont opposés à l'ouverture de points Poste, et bien la Poste a dû reculer parce que là où ils n'ont pas trouvé de points Poste, la Poste a dû reculer et n'a pas fermé ses bureaux, c'est arrivé dans quelques communes notamment dans le pays de Charleroi, Courcelles ou quelque chose comme cela parce que les commerçants n'ont pas accepté que la Poste qui fait partie de la vie de la commune, ils n'ont pas accepté de devenir des points Poste. Dans votre proposition, on rentre tout à fait dans la logique de la Poste, maintenant si effectivement on fait de chaque antenne de l'Administration communale un point Poste qui est ouvert aussi

longtemps que la Poste et où on peut faire toutes les opérations, oui mais avouez que c'est reporter sur les Administrations communales la charge d'une entreprise publique qui a été privatisée, on joue dans un jeu de dupes me semble-t-il en faisant cela. Je veux bien que cela rendra peut-être service à certains de nos concitoyens mais c'est vraiment faire le jeu de la Poste et des capitaux qui sont investis dans la Poste parce que les capitaux sont mieux rémunérés que le service au citoyen, c'est la Poste Danoise qui va puisqu'elle est actionnaire maintenant, qui va retirer les marrons du feu de cette affaire là. Bon, moi je veux bien qu'on la reporte à un mois, qu'on se voit entre chefs de groupe, etc, mais ce n'est pas une promesse de ma part que l'on va s'engager dans un consensus qui serait, à mes yeux, trop mou par rapport à la possibilité de se montrer plus exigeant vis-à-vis de la Poste.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous remercie, je vais céder la parole à d'autres non sans vous avoir répondu. Personne ne vous demande d'être mou, soyez bien dur, il n'y a aucune difficulté mais nous on ne fait pas le jeu de la Poste, on fait le jeu des gens et vous avez beau et c'est très honorable, contester comme vous le faites, moi je partage cette colère que vous exprimez mais on a une responsabilité qui est différente de la vôtre, vous vous pouvez avoir cette liberté de dire je ne veux pas ceci, je ne veux pas cela, nous nous pouvons le dire mais nous avons une obligation supplémentaire, c'est de trouver des solutions et que par rapport aux gens, il faut trouver des solutions et bien entendu, ce n'est pas entrer dans quelque jeu que ce soit que de trouver des solutions. On est là, on veut trouver des solutions et si vous aviez des exemples, parce que cela, cela pourrait nous servir, dans cet argument de contester ce que la Poste fait, si vous avez des communes où la Poste n'aurait pas fermé et ne serait pas dans son schéma de plan de gestion, de grâce dites-le nous, nous irons vérifier et nous utiliserons des arguments comme ceux-là pour essayer d'avoir encore plus de bureaux de Poste ouverts sur notre territoire. Alors, j'ai plusieurs demandes...

Monsieur Guillaume HAMBYE, Conseiller : Simplement, puisqu'on a la chance d'avoir des parlementaires fédéraux ici présents, est-ce qu'on ne pourrait pas, je ne sais pas, dans le cadre du contrat de gestion puisque c'est l'Etat fédéral qui est actionnaire à 50%, essayer de voir si on ne peut pas infléchir quelque peu cette politique puisque nous voyons ici que les dividendes afférents à l'exercice vont augmenter de 50% et la moitié de ces dividendes, 30 millions d'euros iront pour moitié à l'Etat belge. Je ne sais pas mais je pense que l'on pourrait peut-être au niveau du Parlement fédéral se pencher sur cette problématique parce qu'on voit qu'en 2009, le consortium qui a la moitié des

actions va pouvoir recéder ses parts. Donc, en 2009 la question va se poser. Voilà. Merci.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous remercie et M. MILLER demande la parole, je vais lui céder. Tout cela, c'est très bien et je comprends mais le plus important c'est le service que l'on rend aux gens et ce qui est fondamental c'est qu'on puisse rendre le service aux gens d'une manière qui soit satisfaisante. Je pense que c'est là que se trouve la situation, personne ne demande ni à la Poste d'être en déficit, ni à la Poste d'éprouver des difficultés, la Poste doit s'inscrire dans le schéma qui est le sien dans malheureusement ce qui est devenu un marché et qui avant était un service uniquement. Alors, j'ai M. MILLER, Mme KAPOMPOLE, Mme MOUCHERON, M. BEUGNIES, mais j'espère que cela va nous aider à ouvrir des points Poste.

Monsieur Richard MILLER, Echevin : Merci M. le Bourgmestre. Deux ou trois éléments de précision. Tout d'abord premier point, c'est un peu une façon de répondre à la remarque de M. HAMBYE, au niveau du Parlement Wallon, les quatre partis démocratiques ont signé un projet de motion qui a été voté à l'unanimité et je suis un des signataires de cette proposition avec je crois ma collègue Mme KAPOMPOLE justement pour essayer d'apporter des réponses qui puissent permettre à nos concitoyens de pouvoir bénéficier des services de la Poste au maximum. Donc, par rapport à une action au niveau des assemblées, cela est fait. Deuxièmement, par rapport au projet de motion proposé par le Collège, évidemment il tente de concilier l'importance du projet européen, il y a des règles au niveau européen, nous nous inscrivons dans le projet européen mais il est clair qu'il faut apporter des réponses à nos concitoyens sur le terrain et c'est ce que le projet de motion fait et les solutions dégagées au niveau du Collège à cet égard me paraissent satisfaisantes.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Madame la cosignataire de cette motion qui j'imagine était forte et pas du tout molle.

Madame Joëlle KAPOMPOLE, Conseillère : Oui, M. le Bourgmestre, tout à fait d'accord pour essayer de trouver des solutions au niveau du Fédéral notamment pour avoir des financements qui puissent aller sur le long terme notamment parce que toutes ces missions que l'on donne au niveau des communes après elles doivent quand même les prendre en charge et cela pose de grandes difficultés pour l'avenir. Seulement, je voudrais rappeler que le combat au niveau de la commission infrastructure sur justement le report de la libéralisation au niveau de la Poste des différents types de

courriers, cela a surtout été un combat mené par les socialistes et à l'époque, je ne me rappelle pas avoir entendu énormément le CdH sur la question.

Monsieur Guillaume HAMBYE, Conseiller : Qui a privatisé la Poste ? Je crois que c'est le cartel PS-MR, merci.

Monsieur MILLER, Echevin : je précise que je suis favorable à la libéralisation du secteur, M. HAMBYE.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Bien, tout cela ne manque pas d'intérêt mais occupons-nous de nos citoyens dans ces lieux et trouvons des solutions, alors Madame, je ne suis pas cavalier vous le savez mais je pense que M. BEUGNIES, vous cédez la parole à Mme MOUCHERON ? Oui, Madame. Comme quoi la galanterie malgré l'égalité elle perdure.

Madame Savine MOUCHERON, Conseillère : Je ne vais pas revenir sur le fait que nous sommes tous d'accord et qu'on regrette la fermeture de l'ensemble des bureaux de Poste quand même pour rejoindre ce que Jean-Pierre VISEUR a dit, trois points Poste, est-ce qu'il n'est pas envisageable de renégocier le nombre, ne fut-ce que la zone Mons Est, trois bureaux de Poste...

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Cela ce sont des bureaux qui relèvent de l'autorité de la Poste, les autres ce sont des points où l'on vend, où l'on offre les services postaux.

Madame Savine MOUCHERON, Conseillère : la zone Mons Est notamment donc s'il reste Hyon, Jemappes et Mons, la zone Havré-Obourg-St-Denis n'est pas du tout desservie et là c'est un peu dommage. Et alors, aussi il faudrait peut-être voir je ne sais pas comment et envisager le système d'évaluation des points Poste mais pour avoir déjà fréquenté celui d'Havré, quand on retire un confidentiel, il y a un problème de confidentialité, on est là avec un tas de gens et on retire dans la file son confidentiel donc cela cela pose un problème et j'espère qu'il y aura un système d'évaluation. Mais, sinon je suis tout à fait d'accord que l'on en parle à part dans une séance publique et qu'on puisse trouver un accord.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Là où vous avez raison c'est qu'ils sont insuffisants, c'est la raison pour laquelle nous avons rencontré les responsables de la Poste, nous pensons qu'il faut démultiplier les points Poste et comme vous dites il faut une évaluation parce qu'en effet il faut bien mesurer si la stratégie mise au point a du sens ou non.

Monsieur Bernard BEUGNIES, Conseiller : Oui M. le Bourgmestre, je voudrais dire ceci, c'est que vous avez fait une remarque tout à fait judicieuse. Effectivement, il ne s'agit pas d'une libre concurrence, donc il ne s'agit pas d'une libéralisation dans les faits parce que pour moi, la libéralisation c'est la libre concurrence, or, nous ne sommes pas en libre concurrence, vous l'avez d'ailleurs souligné, puisqu'on a transformé des monopoles étatiques en oligopoles malgré qu'il y ait pourtant au niveau européen des lois sur les abus de position dominante. Donc, on peut dans une certaine mesure se demander pourquoi on ne fait pas application de ces lois sur les positions dominantes pour recréer la véritable concurrence qui est la libéralisation dans l'essence. Ici, nous ne sommes pas dans une libéralisation puisque vous l'avez souligné, il y a des positions dominantes via les oligopoles. Alors, la solution était sans doute de libéraliser et de créer des mécanismes de libre concurrence tout en exigeant que des services soient rendus, on aurait pu très bien exiger et faire un cahier des charges au niveau européen et avec un cahier des charges, avec certaines exigences, que des firmes privées en concurrence devaient rencontrer, à savoir des exigences de services que, malheureusement, nous le constatons ici, on ne rencontre pas pour nos citoyens. Alors, quant à la motion, moi, la motion me semble tout à fait modérée d'autant plus que c'est ce genre de services qui est rendu dans les pays nordiques qui ne sont jusqu'à présent, il me semble, pas des pays qui prônent l'ultra libéralisme.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Fort de cette dernière intervention, on revient avec quelque chose dans un mois ou vous voulez voter aujourd'hui, M. VISEUR ?

Monsieur Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Non, cela ne sert à rien, si on vote aujourd'hui pour qu'elle ne soit pas acceptée par la majorité, cela ne sert à rien donc je veux bien qu'on la reporte dans un mois et qu'on ait une réunion intermédiaire pour voir si on peut se mettre d'accord sur quelque chose qui ne joue pas trop le jeu de la Poste en tout cas c'est un minimum.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous remercie de cette attitude.

REMIS

10^e objet : C.P.A.S. – Budget exercice 2008 – Modification budgétaire n°2 services ordinaire et extraordinaire. Approbation. Gestion f. CPAS

Madame Savine MOUCHERON, Conseillère : Oui, ce n'est pas tant sur la politique menée par le CPAS, dont on a déjà souligné la qualité du travail, c'est plus parce que à nouveau le CPAS est obligé de ponctionner dans ses réserves qui évidemment

diminuent fortement et donc, on va s'abstenir sur le point pour revoir une politique plus générale dans son budget et donc notamment par rapport à la dotation de la Ville au CPAS. Donc, ce sera une abstention pour nous.

L'Assemblée passe au vote pour le 10^e objet et donne le résultat suivant :

32 OUI : Mme HOUDART, MM. MILLER, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, DEPLUS, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mmes BOUROUBA, DEJARDIN, M. DI RUPO

7 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, COLLETTE, VISEUR, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M HAMBYE, Mme PREVOT

ADOPTE – 11^e annexe

Sortie de Monsieur Elio Di RUPO = 38 présents

11^e objet : Zone de police Mons-Quévy

Information relative à la notification d'un arrêté d'approbation du Gouverneur à propos de la fixation de la dotation 2008. Gestion f.

ADOPTE à l'unanimité – 12^e annexe

12^e objet : Octroi d'une provision pour menues dépenses pour le service Affaires sociales – Guichet de l'Énergie. Gestion f.

ADOPTE à l'unanimité – 13^e annexe

13^e objet : Cuesmes, rue Hector Delanois – Aliénation de l'appartement une chambre n° 28/5 Cellule foncière RF/MDB

ADOPTE à l'unanimité – 14^e annexe

14^e objet : Jemappes – Avenue du Roi Albert, n° 730 – acquisition (PGV et Rénovation Urbaine). Cellule foncière RF/MDB

REMIS

15^e objet : Havré, rue Henri Culot – Aliénation d'une partie du terrain appartenant à la Régie foncière, cadastré section A n° 384 F14. Cellule foncière RF/MDB

ADOPTE à l'unanimité – 15^e annexe

16^e objet : Aliénation de l'emplacement de stationnement n°9 du parking couvert Rachot à Mons. Cellule foncière RF/MV

ADOPTÉ à l'unanimité – 16^e annexe

17^e objet : Revitalisation urbaine de la Place du Manège – Acquisition d'une parcelle de terrain sise à Mons, rue des Arbalestriers, cadastrée ou l'ayant été Mons-3^eme division – section G n^os 59 Z/pie – 632 G/pie – 632 L et 632 M/pie d'une contenance de 40 ares 33 centiares.

Approbation du projet d'acte établi par le Comité d'Acquisition d'Immeubles de Mons.
Cellule foncière RF/MV

18^e objet : Revitalisation urbaine de la Place du Manège – Acquisition d'une partie de propriété sise à Mons-rue des Trois Boudins, cadastrée Mons-3^eme division-section G n^o59 W partie d'une contenance mesurée de 45 ares 20 centiares – Approbation du projet d'acte établi par le Comité d'Acquisition d'Immeubles de Mons. Cellule foncière RF/MV

19^e objet : Revitalisation urbaine de la Place du Manège – Renonciation à l'accession des biens ci-après :

- Mons-3^eme division

1. une parcelle de terrain avec bâtiments sise rue des Trois Boudins anciennement cadastrée section G partie du numéro 59W paraissant actuellement cadastrée sous le numéro 59 C2 d'une contenance mesurée de 45 ares 20 centiares, telle que reprise sous lot 2 au plan dressé le O9.O7.2002.

2. une parcelle de terrain avec bâtiments sise rue des Arbalestriers, anciennement cadastrée section G partie des numéros 59 Z – 632 G – 632 L et 632 M paraissant actuellement cadastrée sous le numéro 632 S et partie du numéro 59 E2, d'une contenance mesurée de

40 ares 33 centiares, telle que reprise sous liseré rose au plan dressé le 27.3.1996

Cellule foncière RF/MV

Monsieur Guillaume HAMBYE, Conseiller : Donc pour les points 17 et 18, on nous demande d'approuver l'approbation dans le cadre de la revitalisation évidemment de tout le quartier autour et aux alentours de la Place du Manège, on est tout à fait d'accord. On a un prix au m2 de 150 euros, les arrêts du Ministre Daerden du 19 janvier 2008 et donc on est tout à fait d'accord mais alors le problème c'est qu'après il y a l'autre volet, côté pile et côté face, la revente et là c'est comme si on avait le menu mais on a que la moitié avec le prix sur la moitié donc on ne sait pas très bien quelle est l'autre partie. Alors, on est un peu mis en appétit mais on ne nous donne pas la totalité du menu alors on est un peu perplexe. D'autant plus que c'est une renonciation à l'accession et l'opposition adore maintenant s'intéresser aux renonciations à l'accession, merci.

Monsieur François COLLETTE, Conseiller : Je vais surenchérir à ce qu'a dit M. HAMBYE. En fait, les points 17, 18 et 19 concernent la même opération de revitalisation urbaine et vous nous avez entendu, aussi bien le CdH que le groupe Ecolo,

sur les regrets que nous avons eus d'une mauvaise adaptation dans le cadre d'un autre projet de revitalisation au Gazomètre, rue des Canonniers, les prix de revente des biens qui ont été imposés au promoteur et donc quand M. HAMBYE dit que c'est le côté pile et le côté face, effectivement, ce qu'on nous demande aujourd'hui d'approuver, c'est la dépense foncière pour acquérir les terrains destinés à la réalisation de la promotion et de l'espace public et le côté face, c'est évidemment qu'est-ce que nous allons faire payer au promoteur le prix du m² pour la revente des parcelles qui feront l'objet de la promotion privée dans le cadre de la revitalisation. Donc, il apparaît normal qu'un Conseil communal ait une information complète sur le volet dépenses et le volet recettes et qu'il sache ce que, par différence, le pouvoir public que nous sommes devra prendre en charge. Donc, il nous paraît que si nous ne pouvons pas refuser bien sûr des acquisitions 17 et 18, mais nous donner un dossier tronçonné n'est pas normal. Donc, si vous remettez le 19, il n'y a pas de raison d'adopter aujourd'hui le 17 et 18 parce qu'on ne sait pas avoir à ce moment là une discussion d'ensemble sur la prise en charge financière de l'opération. Donc, notre point de vue à nous est de demander la remise des points 17 et 18 jusqu'au moment où le 19 reviendra avec des chiffres.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Excusez-moi mais vous avez raison. L'Echevin étant absent, vous avez raison. Je pense qu'il faut traiter les trois points ensemble comme cela on a une vision et en plus une discussion intéressante sur ce projet d'une réelle importance.

REMIS

Entrée de Monsieur Elio DI RUPO = 39 présents

20^e objet : Révision du P.C.A. n° 34 dit « des Grands Prés », dérogatoire au plan de secteur. Aménagement Territ. et Permis UR2008/PCA34

21^e objet : Révision du PCA n° 34 dit des Grands Prés dérogatoire au plan de secteur – Approbation du cahier spécial des charges, des conditions de sélection qualitative et détermination du mode de passation du marché. 3^e E/2008/930.326 SMC

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Nous passons au 20. Un petit mot d'introduction et puis je vous passe la parole. De quoi s'agit-il ? Il s'agit d'entamer une procédure de révision du PCA n° 34 de la zone des Grands Prés, donc dérogation au plan de secteur. Nous devons le faire, pourquoi ? Mais parce qu'il y a le projet de la nouvelle implantation de la gare-passerelle, il y a le tunnel qu'envisage l'IDEA pour accéder à l'espace de la Vieille Haine qui est située au Nord de l'autoroute et il pourrait

y avoir une éventuelle implantation commerciale d'importance sur le site des Grands Prés lui-même. Alors, je ne vais pas entrer dans le détail mais simplement vous dire, par honnêteté, qu'il n'est pas impossible que nous revenions dans 3-4 mois et que nous proposons peut-être d'autres modalités de procédure. Pour le moment on discute, il y a différents types de procédure possible mais la discussion n'est pas close et si après consultation d'experts, d'avocats, d'avis, de contre-avis, enfin je ne vais pas dire qu'il y a autant d'avis qu'il n'y a d'experts mais je n'en suis pas loin, mais si après ce travail que nous sommes en train de faire, nous devons revenir à cette procédure ci, nous ne voulons pas perdre de temps. Donc, la raison pour laquelle cette procédure doit être entamée, c'est qu'elle dure deux ans et durant cette procédure, avec les étapes différentes, il n'y a préjudice de rien, les délais courent, les travaux se font et si dans deux mois par exemple ou dans un mois, on était en mesure de dire avec la certitude juridique une autre procédure différente, plus rapide, peut être proposée, on vient au Conseil communal et on discute d'une éventuelle autre proposition de procédure. Voilà un peu pour que ce soit le plus honnête du monde ce que nous faisons. Je cède la parole à qui la demande.

Monsieur François COLLETTE, Conseiller : Je pense qu'à ce stade, il n'y a pas d'objection, on nous dit effectivement il y a au centre des Grands Prés, une zone qui était réservée, sous une certaine couleur, qui lui donne une affectation planologique à la création d'un centre d'images virtuelles, c'était le fameux Imagic, cela ne se fait pas. Par contre, il y a d'autres candidats qui pourraient y construire mais dans des affectations qui seraient incompatibles avec la zone. Donc, décider à priori de mettre, puisque cela c'est le point 20, mettre en révision le PCA n° 34, cela veut dire effectivement rendre possible d'autres affectations, on ne peut pas s'opposer, on ne va pas laisser indéfiniment ce terrain central sans affectation. Maintenant, compte tenu de ce que vous nous dites, cela m'inquiète un petit peu parce que on doit au point 21 approuver un cahier de charges qui doit servir à l'appel d'offres des bureaux d'étude qui doivent réaliser la planification, si, effectivement, les destinations changent, on risque de se trouver dans une situation un petit peu inconfortable. Ceci dit, parce qu'on ne peut pas préciser dans le cahier des charges qu'elles sont les affectations des zones si on se dit en même temps on va en changer, on risque de faire alors la dépense inutile de payer un bureau d'études pour faire une étude et puis remplacer les couleurs du plan, au lieu d'être orange ce sera violet clair ou parme, toutes ces couleurs des zones d'activités économiques qui sont maintenant « ZA » rechargées avec une lettre. Je pense qu'il

faudrait peut-être alors ouvrir la procédure, faire une pré étude générale de la situation de fait et de droit et se dire attendons d'avoir des engagements fermes d'une série de promoteurs notamment de commerciaux qui se sont déclarés intéressés pour aller plus loin. Mais, ce que nous voulons éviter nous, c'est qu'on fasse une dépense d'une étude qui doit être à refaire donc c'est pour cela que vos précisions m'inquiètent un petit peu. Essayez peut-être de revoir les cahiers de charges pour qu'ils soient relativement souples et qu'on puisse, en cours d'étude, préciser les destinations en fonction des engagements fermes des futures sociétés intéressées à s'implanter.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Bon, que vous soyez inquiet, que voulez-vous mais c'est parfois un destin, je ne souhaite pas vous inquiéter plus que nécessaire mais je ne peux pas vous empêcher non plus d'être inquiet. Mais je vais quand même tenter de poursuivre les explications rationnelles et vous expliquer ce dont il s'agit. On ne partage pas votre opinion pour la raison suivante, si les procédures peuvent être différentes, cet espace au cœur des Grands Prés deviendra zone commerciale. Bien. Qu'il y a de toute manière des questions liées notamment à la mobilité qui est pour moi une question centrale, pour laquelle je vais voir très clair, que nous devons faire étudier pour faire en sorte qu'il y ait un cahier des charges qui permette à un bureau d'études de faire les études adéquates, il faut lancer les procédures, il faut choisir qui fait l'étude préliminaire puis qui fera l'étude, je vous passe le détail, et compte tenu des réalités des marchés publics et de l'expérience des années qui viennent de s'écouler, nous sommes très à cheval sur le respect pointilleux des procédures. Mais qui dit respect pointilleux des procédures dit délais extrêmement longs et donc de toute manière ces études là que ce soit par un système ou par un autre, il nous les faut et avant que ces études ne puissent être faites, on va d'abord lancer un appel pour voir quels sont les bureaux d'études qui seront intéressés à faire l'étude. Donc, on va lancer un appel en disant voilà on va faire une étude parce qu'il va y avoir une zone commerciale et qu'il pourrait y avoir ceci, ceci, ceci, qu'en dites-vous, etc. Donc, quelqu'un chez nous va rédiger, cela prendra le temps, je ne sais pas combien de temps il faut légalement pour permettre aux bureaux d'études de poser leur candidatures et ce n'est que quand ils ont posé leur candidature que nous verrons si on en retient un et si on peut entamer les études et puis alors, etc. Donc, moi je plaide pour que l'on puisse approuver les deux points, simplement parce que dans les procédures de toute manière, le deuxième point, c'est-à-dire le 21 sera nécessaire quelque soit la procédure.

Monsieur François COLLETTE, Conseiller : je voudrais peut-être ajouter un petit quelque chose, je suis très satisfait d'entendre que le Collège est très à cheval sur les procédures de marché de services, je relève que les points 13, 14, 15 et 16 du dossier concernent des marchés de services confiés toujours à la même personne. Mais c'est autre chose, cela. Je parle des points que l'on a approuvés, le 13, le 14, le 15 et le 16, on parle toujours du même officier public et sauf erreur, on ne fait pas appel d'offres en ce qui concerne ces services là. Ceci dit, comme vous le présentez, le deuxième n'étant que, à ce stade, la détermination des...

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Il paraît qu'on n'est pas obligé de faire un appel pour les notaires mais ...

Monsieur François COLLETTE, Conseiller : oui mais enfin, bon.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : si les notaires vous demandent des explications et les avocats, etc, il n'y a pas de problèmes, nous respectons la loi...

Monsieur François COLLETTE, Conseiller : Mais dans la mesure où effectivement rien que le délai pour l'obtention des offres sera suffisant pour préciser les objectifs concrets de l'implantation, je pense que nous pouvons approuver aussi bien le 20 que le 21.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Et bien, je suis ravi d'avoir apaisé vos inquiétudes.

ADOPTES à l'unanimité – 17^e et 18^e annexes

Entrée de Monsieur Pascal LAFOSSE = 40 présents

22^e objet : Réseaux de téléphonie mobile : observations et réflexions à transmettre à Monsieur le Vice-Président du Gouvernement wallon.
Aménagement Territ. et Permis UR2008/Téléphonie

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Le 22, des réflexions. observations et réflexions sur le réseau de téléphonie mobile à transmettre à M. le Vice-Président du Gouvernement wallon.

Monsieur Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Oui, il faut d'abord qu'on ait émis des réflexions et des observations pour savoir s'il n'y a pas de problèmes, on ne va pas voter mais j'ai quand même quelques réflexions et observations en matière de téléphonie mobile. Bon, alors d'abord le premier point qu'il faut reconnaître, c'est que le GSM est devenu un phénomène de société et que on ne peut plus s'en passer. S'il apparaissait un jour qu'il faudrait s'en passer ce serait vraiment difficile de faire marche arrière. Mais, malgré tout je veux faire quelques constats quant à la façon dont cela se passe. Alors,

premier constat : est-ce qu'il y a nécessité d'avoir de nouvelles antennes ? Mais la quasi-totalité du territoire est couvert par les trois opérateurs de téléphonie mobile. Et c'est le cas aussi sur la Ville de Mons, on peut se trouver un peu n'importe où sur le territoire de la Ville, en principe on a un signal ou s'il en manque, il ne doit pas avoir grand-chose. Alors, pourquoi faut-il avoir sans arrêt de nouvelles antennes et de nouvelles implantations ? Et bien, c'est principalement pour de nouvelles télé transmissions qui dans la plupart des cas sont un peu gadget, c'est-à-dire l'UMTS par exemple qui vous permettra de regarder la télévision sur un écran de quelques centimètres carrés, celui de votre GSM. C'est très cher d'avoir recours à l'UMTS et à la téléphonie mobile d'ailleurs en général parce que on constate qu'il ne faut pas trop pousser dans le sens des dépenses de téléphonie mobile, c'est une des causes de surendettement et quand on défend le pouvoir d'achat, je suppose que ce n'est pas spécialement celui-là qu'on veut défendre. Donc, à mon avis, cela ne vaut pas la peine d'inonder les citoyens de plus en plus d'ondes électromagnétiques dont l'accumulation est certainement nocive et on le verra après et surtout pour les personnes les plus fragiles et qui bougent peu. Bon, pour ceux qui bougent beaucoup, ils ne sont pas en permanence exposés à ce type d'ondes mais pour ceux qui sont très sédentaires, par exemple les malades dans les hôpitaux ou les bébés dans les crèches ou les personnes âgées dans les séniories, c'est évident que celles-là sont exposées si elles sont dans le champ d'une antenne 24h/24 et donc c'est évidemment un problème parce qu'elles sont aussi les plus fragiles. Deuxième point dans les réflexions, c'est la politique de la Ville. En février, le 20 février 2006, j'ai interpellé le Collège sur ce problème des implantations de plus en plus nombreuses et de la réponse que j'ai reçue, il est apparu qu'en gros, la Ville donne un avis négatif s'il y a des réactions des citoyens et un avis positif s'il n'y a pas eu de réactions et cela arrive notamment lorsque les affiches ne sont pas visibles, parce que je prétends que celle qui a été implantée près de chez moi, il n'y a jamais eu d'affiches et je ne suis pas le seul à l'affirmer d'ailleurs. Mais, dans tous les cas, ce n'est pas vraiment une politique de réagir de cette façon là s'il y a réclamations on est contre et s'il n'y a pas de réclamations on est pour parce que c'est une politique qui renvoie en quelque sorte la patate chaude à la Région wallonne et le Ministre Antoine dit lui-même que ses compétences sont très limitées puisqu'elles sont uniquement d'ordre urbanistique, vérifier si c'est conforme aux prescriptions urbanistiques locales ou bien au CWATUP. Et donc, les compétences du Ministre Antoine n'ont rien à voir avec la santé et donc on point de vue de la politique de la

Ville, il me semble qu'il faudrait à tout le moins que la Ville, lorsqu'elle a donné un avis négatif sur une implantation d'antenne, aide les citoyens à défendre leurs intérêts y compris aller en recours si c'est nécessaire puisque la Ville est de leur avis dans ce cas. Troisième point que je veux évoquer, les études scientifiques. Alors, on nous a remis en Commission notamment un avis de la CCAT qui met évidemment le principe de précaution en avant et là on y souscrit à 100% même plus si c'était possible, mais, cet avis de la CCAT fait un peu la part belle aux études scientifiques et là nous sommes un peu plus méfiants. En matière de téléphonie mobile c'est un peu comme pour les OGM, si c'est Monsanto qui commande l'étude, il n'y a pas de danger, mais si ce sont des organismes indépendants, alors on a un tout autre résultat. Et bien, ici aussi les études scientifiques des opérateurs ne me semblent pas très fiables parce que elles sont remises très souvent en cause par de nombreux scientifiques indépendants et c'est en quelque sorte signe que les études commandées par les opérateurs ne sont pas bien faites, il y a eu des scientifiques dans le temps qui ont dit que le tabac était bon pour la santé et il y en a d'ailleurs aujourd'hui qui disent qu'il n'y a pas de réchauffement climatique et à chaque fois c'est un phénomène général, il faut voir qui a payé l'étude et qui l'a commandée et on comprend le résultat. Moi, je vous invite à consulter le site www.robindestoits.org, on y retrouve là plein de références à des études scientifiques et certaines critiquent vertement les études qui émanent précisément des opérateurs. La quatrième remarque, c'est la puissance des antennes, c'est évidemment un problème crucial que cette puissance. L'arrêté royal du 18 août 2005 édicté par le Gouvernement fédéral autorise 20,6 volt/m alors que de nombreuses études préconisent précisément un maximum de 0,6 volt/m ce qui est infiniment moins et donc, en vertu du principe de précaution, nous nous rallions à la norme la plus prudente. Bref, en résumé, le principe de précaution doit prévaloir, la téléphonie mobile qui permet simplement de téléphoner, bien oui, cela on est d'accord, on ne peut plus faire autrement mais la puissance des antennes doit être revue drastiquement à la baisse en tenant compte des normes les plus exigeantes, troisième point, l'arrêt de la multiplication des antennes pour les technologies gadgets dans toute la mesure du possible, les autorisations d'implantations doivent tenir compte du type de personnes qui sont exposées au rayonnement et de leur fragilité plus grande, c'est-à-dire les sédentaires, les malades, les personnes âgées, les nourrissons, j'ai expliqué cela tout à l'heure et dernier point, la Ville devrait aider les citoyens à se défendre, en particulier lorsque la Ville a donné elle-même un avis négatif. Voilà ce que je voulais dire en réponse à la demande du Ministre Antoine.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : D'abord, je vous remercie, le Collège vous remercie de l'apport dont vous faites preuve dans les observations et réflexions. Comme vous l'avez indiqué, c'est un sujet d'importance et une fois encore dans notre société contemporaine, il y a à la fois un désir d'utilisation du GSM et des téléphones mobiles, rares sont celles et ceux qui se retrouvent sans GSM et téléphone mobile et en même temps, ce qui est légitime, on veut éviter tout risque et surtout ne pas avoir d'antenne. Le jour viendra où ce seront des satellites et où le combat sera plus céleste et plus difficile. Mais, pour l'heure, heureusement, ce sont des pylônes et on les voit encore puisqu'on nous demande des permis de bâtir. A cet égard, il y a plein de discussions et je pense que l'on doit faire preuve d'un maximum de précautions. Alors, nous pensions au Collège que l'avis de la CCAT était un avis, comme toujours d'ailleurs, qui mérite grande attention et nous avons l'intention de reprendre cet avis quasiment tel quel mais je veux rajouter un mot, le mot « indépendante », notamment quand il s'agit d'études scientifiques d'après ce que j'ai entendu. Et donc, on dirait qu'on demande au Ministre une position claire et précise. C'est un langage moins diplomatique que d'habitude mais enfin, bon, puisque la CCAT l'a indiqué, je retiens ce vocabulaire, clair et précis sur base d'études scientifiques et je rajoute « indépendantes » sur la dangerosité d'exposition au rayonnement électro magnétique. Un renforcement des normes et une spécification réglementaire concernant la notion de proximité des habitations. Et puis alors, une modification de la pratique de contrôle et d'évaluation par l'Institut Scientifique de Service Public qui analyse actuellement le rayonnement sur base de chaque demande de permis alors que le regroupement de plusieurs opérateurs sur un même site demanderait une évaluation globale, totalisant et analysant la compatibilité des différents rayonnements. Voilà ce que nous comptons adresser fermement au Ministre. Est-ce qu'on peut être d'accord avec cela ?

Monsieur Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Oui, cela me paraît le minimum minimorum, oui mais avoir recours...

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : ce n'est déjà pas si mal, la CCAT est pluraliste avec quand même la société civile, c'est quand même pas mal...

Monsieur Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : je n'ai pas dit que c'était mauvais, j'ai dit que c'était le minimum.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je sentais quand même une connotation...

Monsieur Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Le minimum, cela veut dire le minimum, oui cela on doit au moins demander d'avoir des positions claires sur base d'études

scientifiques indépendantes, etc, donc cela c'est le minimum. Nous aurions souhaité qu'on puisse aller un petit peu plus loin et avoir des recommandations pour les puissances qui dépendent du Fédéral, je sais bien, mais enfin le pouvoir wallon peut avoir une influence là-dessus, sur la puissance des antennes et pour tenir compte du type de population qui est exposée, etc. Enfin, je ne vais pas recommencer mon intervention.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ecoutez, nous allons joindre au courrier adressé à M. le Ministre le PV intégral du Conseil communal et je ne doute pas que le Ministre et son Cabinet seront extrêmement attentifs aux propos qui ont été tenus au sein de cette honorable Assemblée. Et un jour, il faudra avoir aussi un exposé sur l'électro magnétisme parce que je vois que l'on utilise toujours des mots, vous savez quand même qu'au cœur de la terre il y a une boule de feu comprimée qui fait ce champ électro magnétique qui nous protège notamment des rayons lumineux qui nous brûleraient sans ce rayonnement électro magnétique tout ce qui est dans le corps a une connotation micro, bien sûr, mais électro magnétique. Mais, cela c'est pour les scientifiques et il ne faut retenir que l'avis des scientifiques indépendants, même sur l'électro magnétisme mais pas des scientifiques devenus politiques.

ADOPTE à l'unanimité – 19^e annexe

23^e objet : Rénovation urbaine du Quartier de Messines. Rapport d'activité 2006 modifié. Aménagement Territ. et Permis UR2008/Messines

24^e objet : Rénovation urbaine du Quartier de Messines. Rapport d'activité 2007. Aménagement Territ. et PermisUR2008/Messines

25^e objet : Rénovation urbaine du Quartier Rachot. Rapport d'activité 2006 modifié. Aménagement Territ. et PermisUR2008/Rachot

26^e objet : Rénovation urbaine du Quartier Rachot. Rapport d'activité 2007. Aménagement Territ. et Permis UR2008/Rachot

27^e objet : Rénovation urbaine de l'Ilot de la Grand-Place. Rapport d'activité 2006 modifié. Aménagement Territ. et Permis UR2008/Grand-Place

28^e objet : Rénovation urbaine de l'Ilot de la Grand-Place. Rapport d'activité 2007. Aménagement Territ. et Permis UR2008/Grand-Place

Monsieur COLLETTE, Conseiller : D'une manière générale, je laisse à ma collègue Mme PREVOT d'évoquer le 29. Mais pour le 23, 24, 25, 26, 27, 28, les rapports d'activité qui sont exigés par la Région wallonne des comités ou des conseils de rénovation urbaine. Alors, rénovation urbaine du Quartier de Messines, rapport

d'activité 2006 modifié - rapport d'activité 2007, c'est le 23 et le 24, celui du Quartier Rachot c'est le 25-26 et celui de la Grand'Place c'est 27-28. Dans les trois conseils de rénovation ou comités de rénovation, je ne sais plus comment cela s'appelle, excusez-moi, comités d'accompagnement, il n'y a pas eu de réunion pendant les deux exercices, ni en 2006, ni en 2007 pour les trois périmètres de rénovation, ce qui est quand même un petit peu étonnant d'autant que les rapports contiennent en réalité l'expression d'objectifs qui n'ont donc pas été discutés à l'endroit ad hoc. En ce qui concerne le Quartier de Messines, il serait question de la reprise de la gestion du parking collectif qui appartient à la société d'habitations sociales Toit et Moi, la réhabilitation et la rénovation de l'éclairage public pour 400.000 euros, la réparation de la fontaine pour 300.000 euros, la reprise de la gestion du parking entraînerait des frais de 535.000 euros donc il y a quand même pour 1.200.000 euros de projets ou d'avant-projets, il me paraît que à partir du moment où ils existent, ils devraient être discutés dans les Commissions qui devraient se réunir. En ce qui concerne le Quartier Rachot, les engagements seraient moins coûteux pour le budget communal puisque on parle simplement d'un achat de taudis aux 18-20 Chasse Montignies pour permettre à Toit et Moi de mettre en œuvre les rénovations des 26, 28, 30 rue des Archers, 14 à 20 de la Chasse Montignies mais encore une fois sans réunion de la Commission ad hoc et pour l'îlot de la Grand'Place, on cherche en vain encore un endroit qui n'est pas rénové quant on fait le tour du périmètre, il me semble qu'effectivement il n'y a plus beaucoup d'objets, pas au plan de rénovation, pas de réunion non plus, ce qui veut dire qu'on nous soumet des rapports qui sont des rapports, je vais dire, purement formels et purement obligatoires mais qui contiennent quand même des indications qui ne sont pas soumises au Comité et dans ces conditions, nous estimons devoir nous abstenir sur les points 23 à 28. Pour le 29, je laisse à Mme PREVOT le soin de donner son opinion parce que la situation là est différente.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : oui, si je suis toujours du 23 à 28 ?

Madame Savine MOUCHERON, Conseillère : Oui, en fait on s'était fait la même réflexion, il n'y a pas eu de réunion qui a eu lieu donc on est un peu étonné de ce qu'on retrouve dans le rapport d'activité alors que les Comités ne se sont pas réunis, à part Jemappes.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : D'abord, je peux comprendre votre étonnement mais que me dit-on ? Ces Comités avec riverains, etc, se réunissent essentiellement quand il y a des travaux, avant les travaux, durant les travaux, immédiatement après

mais c'est clair qu'une fois les travaux de rénovation faits, il y a une obligation légale de venir avec un rapport mais il n'y a pas nécessairement de réunion. J'essaye de dire comment les choses sont expliquées. Voilà. Et au Quartier de Messines, c'est vrai que les travaux essentiels ont été faits in illo tempore, etc., etc. Voilà les raisons qui m'ont été données pour le constat juste que vous faites.

Monsieur Guillaume HAMBYE, Conseiller : Oui, pour le point 23, j'avais déjà fait une interpellation sur l'état catastrophique de l'espace vert qui est à droite quand on arrive aux anciens Abattoirs. C'est tout. Je le souligne, je suggérais aux autorités communales de se pencher dessus. A l'approche des anciens Abattoirs, à la droite, il y a un espace vert qui pourrait être amélioré, voilà, merci.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre: Bon, on va regarder ça, parfait. Alors, dois-je considérer... donc, il y a abstention, c'est ça? d'Ecolo, du CDH, abstention, Front Nat, abstention aussi, le MR et le PS? Donc, moyennant tout ça, on approuve tous ces rapports.

L'Assemblée passe au vote pour les 23^eobjet et donne le résultat suivant :

33 OUI : Mme HOUDART, MM. MILLER, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, DEPLUS, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, MM. LAFOSSE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mmes BOUROUBA, DEJARDIN, M. DI RUPO

7 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, COLLETTE, VISEUR, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M HAMBYE, Mme PREVOT

ADOPTE – 20^e annexe

L'Assemblée passe au vote pour les 24^eobjet et donne le résultat suivant :

33 OUI : Mme HOUDART, MM. MILLER, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, DEPLUS, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, MM. LAFOSSE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mmes BOUROUBA, DEJARDIN, M. DI RUPO

7 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, COLLETTE, VISEUR, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M HAMBYE, Mme PREVOT

ADOPTE – 21^e annexe

L'Assemblée passe au vote pour les 25^eobjet et donne le résultat suivant :

33 OUI : Mme HOUDART, MM. MILLER, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, DEPLUS, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, MM. LAFOSSE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mmes BOUROUBA, DEJARDIN, M. DI RUPO

7 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, COLLETTE, VISEUR, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M HAMBYE, Mme PREVOT

ADOPTE – 22^e annexe

L'Assemblée passe au vote pour les 26^eobjet et donne le résultat suivant :

33 OUI : Mme HOUDART, MM. MILLER, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, DEPLUS, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, MM. LAFOSSE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mmes BOUROUBA, DEJARDIN, M. DI RUPO

7 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, COLLETTE, VISEUR, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M HAMBYE, Mme PREVOT

ADOPTE – 23^e annexe

L'Assemblée passe au vote pour les 27^eobjet et donne le résultat suivant :

33 OUI : Mme HOUDART, MM. MILLER, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, DEPLUS, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, MM. LAFOSSE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mmes BOUROUBA, DEJARDIN, M. DI RUPO

7 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, COLLETTE, VISEUR, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M HAMBYE, Mme PREVOT

ADOPTE – 24^e annexe

L'Assemblée passe au vote pour les 28^e objet et donne le résultat suivant :

33 OUI : Mme HOUDART, MM. MILLER, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, DEPLUS, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, MM. LAFOSSE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mmes BOUROUBA, DEJARDIN, M. DI RUPO

7 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, COLLETTE, VISEUR, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M HAMBYE, Mme PREVOT

ADOPTE – 25^e annexe

29^e objet : Rénovation urbaine de Jemappes. Rapport d'activité 2007.
Aménagement Territ. et Permis UR2008/Jemappes

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre: J'en suis alors à la rénovation urbaine de Jemappes et vous aviez demandé la parole, Madame, je vous en prie.

Madame Laurette PREVOT, Conseillère: Oui, merci Monsieur le Bourgmestre. Oui, j'avais quelques réflexions à propos de ce rapport d'activités et principalement aussi par rapport à la Commission de Rénovation de Quartier dont je fais partie. Je vous avoue que je suis assez perplexe. Je peux comprendre qu'une commission de ce type qui réunit énormément de monde n'est pas facile à réunir et que les personnes ne se présentent pas toujours, etc. mais en fait, dans ce cas particulier, j'étais fort interpellée parce que les convocations, pour le moins, je voudrais au moins qu'on se penche sur l'organisation de cette commission et vraiment sur son rôle parce que, comme mes collègues, j'ai vraiment l'impression d'avoir participé à une grand-messe de pas grand-chose, dans la mesure où, la première fois on a oublié de me convoquer, les PV on a dû les réclamer, les réunions à un an de distance avec un PV un an après c'est pas trop crédible, la dernière il y avait une erreur de date lorsqu'il a été question de présenter le plan pour la Place de Jemappes, enfin bref, je peux comprendre que ce n'est pas facile à mettre en route mais là je me demande vraiment à quoi sert cette commission et pour le moins essayer de mieux organiser cette dite commission. Alors, j'ai un pouvoir paraît-il, j'ai une voix délibérative, comme beaucoup de mes collègues à cette commission et je ne me souviens pas n'avoir jamais voté quoi que ce soit, or, il y a eu des achats, il y a des

sommes qui ont été libérées, etc. et en fait, à part quelques lignes dans le dernier PV et la présentation du dernier plan pour la Place de Jemappes, on n'a pas eu vraiment d'avis à donner et de vote à faire. Voilà. Je vous remercie.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre: Bon, je transmettrai tout ça, puisque je suis aussi étonné que vous. On me dit quand-même que la réunion avec l'auteur de projet, tout ça, s'est tenue, maintenant, avec des explications.

Madame Laurette PREVOT, Conseillère: La deuxième fois, la première il y avait une erreur de date, la deuxième fois, effectivement...

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre: Mais oui, mais vous avez raison, mais je ne vais pas les fouetter. Mais donc, je vais attirer... je vois que Madame MOUCHERON serait prête à aller au châtiment corporel... Mais, donc, vous avez raison. Je pense qu'on va attirer l'attention du département, il faut faire ça sérieusement et il faut permettre à tous les membres de s'exprimer, faire un PV dans des délais raisonnables et en tenir compte. Et il faut d'autant plus le faire que, objectivement, il y a des travaux d'une extrême importance qui se réalisent. A Jemappes, le moins qu'on puisse dire c'est que nous avons mis durant plusieurs années tous les moyens financiers de la Politique des Grandes Villes. Ce n'est quand-même pas rien comme stratégie. On attend toujours l'avis pour le Phare. On va maintenant entamer l'aménagement et l'amélioration rénovation de la Grand-Place, en ce, compris la voirie du MET, puisque j'essaie de voir avec le MET que l'on puisse intégrer peut-être un revêtement particulier quand on passe du côté de la Grand-Place. On a programmé les travaux de l'avenue du Champ de Bataille en commençant – et c'est une rue de 4 km de long – à Jemappes et qui se termine à Frameries. Je vais dire, on donne là, dans ces communes de Jemappes et de Flénu, véritablement un renouveau et un potentiel de relance du tissu bâti et donc du tissu économique et de vie qui est une relance importante. Et donc, c'est un peu dommage qu'il n'y ait pas toutes ces concertations parce que je pense que ça nourrit la réflexion et que personne n'a toutes les solutions à toutes les situations qui se présentent. Et donc, nous transmettrons. Oui, Madame, je vous en prie.

Madame Laurette PREVOT, Conseillère: Merci, Monsieur le Bourgmestre. Oui, d'autant plus que sur Jemappes, il y a quand-même le budget participatif qui a été installé. On a dit aux habitants qu'ils avaient leur mot à dire et je trouve que c'est particulièrement démotivant pour les personnes qui se sont peu ou prou intéressées au projet qu'on a mis sur ces entités de sentir que vraiment quoi qu'ils aient à dire ça n'a pas

beaucoup d'impact. Donc, voilà. Principalement, en fonction de ce budget participatif qu'on a essayé de lancer et qui a bien du mal de faire ses preuves. Je vous remercie.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre: Le budget participatif est encore quelque chose de totalement indépendant de ceci. Ceci est une procédure obligatoire et de l'autre on a d'ailleurs restructuré le budget participatif et je pense qu'il y a des contacts et parmi les lieux que nous avons rénovés jusqu'à présent, le budget participatif y a contribué. Mais là aussi on reviendra lors d'une prochaine discussion.

L'Assemblée passe au vote pour le 29^e objet et donne le résultat suivant :

37 OUI : Mme HOUDART, MM. MILLER, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, BAILLY, DEPLUS, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mmes POURBAIX, MERCIER, M. LAFOSSE, Mme MOUCHERON, MM. HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mmes BOUROUBA, DEJARDIN, M. DI RUPO

3 ABSTENTIONS : MM. COLLETTE, VISEUR, Mme PREVOT

ADOPTE – 26^e annexe

30^e objet : Modification de la voirie vicinale chemin de la Couture de l'Abbaye à Harmignies, dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme portant sur la création d'un bassin d'écêtement sur la Trouille. 3e/2^e A/8500/CDP C/15/25

ADOPTE à l'unanimité – 27^e annexe

31^e objet : École communale de la Rue Defrise à Flénu – Remplacement du bardage et des corniches. Modification du mode de passation du marché et approbation de l'estimation revue. 3e/1^e E/2007.SUB.722.100.MCP

ADOPTE à l'unanimité – 28^e annexe

32^e objet : Académie de Musique – Remplacement du système alerte-alarme. Approbation du projet comprenant le cahier spécial des charges, le métré estimatif. Détermination du mode de passation et des conditions du marché. 3e/1^e E/2008.734.130.00.MCP

ADOPTE à l'unanimité – 29^e annexe

33^e objet : Opération de rénovation urbaine à Jemappes – Quartier de la Grand-Place. Approbation de l'avant-projet. 3e/1^e E/2008.SUB.421.300.BA

Monsieur Guillaume HAMBYE, Conseiller: Simple observation. Dans le cadre du projet justement de rénovation urbaine, on souscrit sur le principe et on applaudit toutes les initiatives dans ce domaine, simplement j'étais déjà intervenu voici quelques mois, pour la création d'une piste cyclable autonome avenue de Gaulle. On m'a dit que c'était impossible. Ici, je crois avoir vu que dans le cadre de la traversée du centre de Jemappes, du centre urbain, il n'y avait pas de projet de piste cyclable. On va me dire, évidemment, les ingénieurs ont calculé, il n'y a pas de place. Mais au moins qu'un des trottoirs de gauche ou de droite, on intègre la dimension cyclable, parce que toutes les études de mobilité montrent que dans la majorité des trajets c'est moins de trois à cinq kilomètres. Et donc, il faudrait prévoir qu'un des deux trottoirs soit ouvert où il y a une possibilité de cyclistes. Et là, je crois que ça n'a pas été intégré. Je n'ai rien vu. Maintenant je ne suis pas le pic de la Mirandole et je n'ai pas encore la possibilité d'étudier les dossiers de la Ville de Mons, comme vous le faites si bien. Merci.

Monsieur Marc DARVILLE, Echevin: Concernant la problématique des cyclistes sur Jemappes, effectivement, la Nationale 51, vous le convenez, est difficile à aménager surtout dans le passage étroit de l'avenue du Roi Albert. Il ne faut quand-même pas oublier qu'il y a un gros effort qui a été fait dans une traversée parallèle de Jemappes qui va du Carrefour des établissements Lecomte jusqu'à la Gare, c'est-à-dire l'avenue de la Faïencerie, François André et compagnie, où il y a eu une grosse réflexion avec des casses-vitesse, c'est-à-dire des coussins berlinois et des pistes cyclables qui sont dessinés, c'est-à-dire que le cycliste qui veut traverser Jemappes, peut le faire de manière sécurisée par cet itinéraire-là plutôt que de prendre la Nationale 51 qui ne sera jamais, à mon avis, un itinéraire sécurisé.

Monsieur Guillaume HAMBYE, Conseiller: Non, mais quand on descend du bas de Jemappes, on prend les petites ruelles et on se retrouve là et on est coincé. Je me pose la question si un des deux trottoirs serait possibilité...

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre: Ecoutez, nous allons redemander au MET. La conception du Collège, ma conception personnelle est que partout où des travaux se réalisent il faut bien entendu tenir compte des moins valides et il faut tout faire pour qu'il y ait une piste cyclable. Ça c'est sur le territoire du Grand-Mons en dehors de Mons-Centre, il y a quand-même pas mal de possibilités. Mons-Centre il y a des possibilités mais il y a deux difficultés, le choix fait in illo tempore des pavés, notamment des pavés bombés en porphyre, moi qui fait quand-même du vélo au Centre-ville, il ne faut pas que je prenne du lait parce que quand je rentre à la maison, le lait est

tourné, à force d'avoir des vibrations, on reçoit une espèce de massage. Et deux, il faut une relative bonne santé parce que quand on est au bas de la rue d'Havré et qu'on doit atteindre la rue du 11 Novembre, ça monte! et que tout le monde n'est pas en mesure de le faire. Indépendamment de cela, le développement des pistes cyclables est une véritable obligation, oserais-je dire presque morale parce que ça va être de plus en plus utilisé, le prix de l'énergie est tel qu'on aura de plus en plus de personnes qui utiliseront les deux-roues. Et donc, ce qu'on va faire, et je vais vous donner les arguments qu'on nous donne, c'est quand-même de rappeler notamment au MET qui est responsable de cette route Nationale de tout faire pour qu'il en soit ainsi. Ce qu'on me dit, c'est qu'il y a addition de règles, je n'ai pas besoin de vous dire à quel point nous sommes un pays où il ne manque pas de règles. Pour les trottoirs et permettre aux moins valides, bien entendu, de pouvoir se mouvoir, il faut 1 m 80. Donc, deux fois 1 m 80 c'est à peu près 3 m 60 et quand les routes ou les voitures se croisent il faut 7 m. 7 m et 3 m ça fait 10 m et des... voilà un peu et on me dit qu'il y a des endroits où on ne les a même pas. Donc, voilà un peu les situations face auxquelles nous nous trouvons, enfin, pas moi, à titre personnel, ni le Collège, mais où le MET se trouve. Mais quoi qu'il en soit nous le demanderons. Ça va? Et vraiment insister là-dessus. Moyennant cela, on approuve? Ah, Madame, excusez-moi!

Madame Laurette PREVOT, Conseillère: Il n'y a pas de quoi, Monsieur le Bourgmestre, je vous remercie. Evidemment, nous sommes très heureux que la Grand-Place de Jemappes fasse l'objet d'une rénovation, mais malheureusement et je vais vous étonner, j'ai quand-même quelques critiques à émettre. D'abord, à propos du prix parce que le mois dernier nous avons eu l'éclairage de l'Hôtel de Ville dont coût 130.000 €, nous étions réticents, nous l'avons voté mais nous étions très réticents. Aujourd'hui l'avant-projet de la Grand-Place et les abords se montent à 2.476.800 €, total: 2.600.000 € et de mémoire, je devrais ajouter les 117.000 € pour l'étude du projet. Donc, ça fait à peu près 110 millions de francs belges. Nous jugeons ce montant vraiment énorme dans le contexte actuel parce que ce n'est qu'un prix de base, il n'y a pas encore d'avenant et Dieu sait si on est habitué à ce genre de chose. Alors, j'aurai aussi quelques remarques sur le contenu de l'avant-projet. Je n'aborderai pas l'esthétique qui est plutôt subjectif mais à partir du moment où il s'agit d'une refonte complète de l'ensemble, on aurait pu espérer que tous les usagers s'y trouvent à l'aise. Et là je me pose des questions et notamment vous parliez des moins valides, oui, c'est exact, est-ce que la Commission des moins valides a été consultée? Aussi, je vois cet espace sans limite palpable, avec

des bordures sans relief, le revêtement global est uniforme et peut-on imaginer un non-voyant traverser ce désert sans aucun repère? En plus, il n'y a pas de feux sonores prévus sur la Nationale 51, c'est aussi dommage. Je pense aussi à tous les autres citoyens. Bien sûr cette Grand-Place n'est pas un square mais une grand-place est, par essence, un lieu social, un lieu de rencontre, de petit repos et bien sûr sur la majorité des places de l'entité, c'est tout à la voiture, bancs symétriques installés aux quatre coins, peu de fleurs et nous avons de nombreux exemples: Obourg, Ghlin, Cuesmes, Flénu, elles sont très peu avenantes et nous doutons qu'elles ne bénéficient jamais du même budget que celui de Jemappes. Maintenant à Jemappes, les voitures ont disparu dans le projet mais on trouve des bancs raides, sans dossier, en rang d'oignons, séparés par des arbres. Qu'en sera-t-il de la conversation possible, de la convivialité générale? En plus, il n'y a pas de séparation avec la Nationale 51 et on sait qu'elle est particulièrement passante. On sait aussi que ce lieu doit pouvoir se libérer pour les festivités locales, les marchés, les manifestations diverses et qu'il n'est pas possible d'installer des éléments fixes en son milieu. Mais cet espace que je qualifierais de grand espace culture n'a pas de couleur, pas de coin, pas vraiment de verdure et pas d'âme et il ne donne pas envie au citoyen de se l'approprier. Et c'est dommage car nous avons, là, la possibilité unique de redonner une image humaine à la Ville en facilitant les contacts par une structuration plus chaleureuse de l'espace. Le travail des auteurs de projet respecte sans doute les contraintes du cahier des charges mais c'est quand-même au politique d'y inclure plus d'éléments qui mènent à une plus grande convivialité. Je vous remercie.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre: D'abord, l'Echevin, puis moi-même parce que... Monsieur COLLETTE.

Monsieur François COLLETTE, Conseiller: J'avais un problème de méthode à raison de la présence de ce point 33 dans les compétences de l'Echevin du Cadre de Vie. Un, il s'agit d'une opération de rénovation urbaine. Alors, les problèmes de rénovation urbaine sont effectivement de la compétence de l'Echevin du Développement Territorial et du Logement et la mise à exécution se retrouve d'ailleurs dans le point 14 de l'ordre du jour aujourd'hui que vous avez remis parce qu'il a suscité une levée de boucliers à la Commission. Donc, la Commission de rénovation, c'est la compétence de l'Echevin du Développement Territorial, les projets, nous sommes ici dans un projet de rénovations qui sont manifestement en exécution des décisions de cette Commission et puis, vous avez le 14 qui est un point, que l'on a remis aujourd'hui, mais qui est en rapport avec la mise à exécution de ce plan. Alors, ça ne me paraît pas cohérent que ce point soit de la

compétence de l'Echevin du Cadre de Vie. Je ne parle pas de sa compétence intellectuelle mais je dis, ce qui a suscité la levée de boucliers lors de la Commission de l'Aménagement du Territoire, préparatoire, à ce qu'on sait, du Développement Territorial c'est le point 14 parce qu'il n'était pas lié au point 33 alors que le point 14 en est un élément d'exécution. Je pense qu'il faudrait qu'il y ait une cohérence dans la répartition des attributions des échevins à ce sujet, quand on est au niveau de l'étude et pas au niveau de la technique de réalisation de voirie, ça doit revenir dans l'Aménagement du Territoire et ça ne doit pas appartenir au Cadre de Vie qui est l'exécution des travaux.

Madame Catherine HOUDART, Echevine-Présidente: Merci, Monsieur le Conseiller, Monsieur l'Echevin va vous donner toutes les explications sur le sujet.

Monsieur Marc DARVILLE, Echevin: Merci, Madame la Première Echevine. Pour répondre directement, d'emblée, à Monsieur COLLETTE, donc, un, il s'agit bien de rénovation urbaine mais essentiellement des espaces publics et de voirie, ce qui est de ma compétence. Il y a eu une concertation et là je crois que Madame PREVOT ne pourra pas dire qu'elle n'a pas participé à un large débat public puisque tout le monde a pu s'exprimer lors de cette commission de rénovation urbaine dont, Monsieur COLLETTE, je suis membre effectif, donc, je peux aussi m'exprimer en tant que membre effectif de cette commission. Alors, pour la Commission des moins valides et pour la problématique des personnes à mobilité réduite, vous devez savoir que cette commission est consultée lors du projet. Ici, nous sommes au stade de l'avant-projet. Donc, dès que nous serons au stade du projet, évidemment, comme tous les projets de cette envergure et de cette importance, la Commission sera consultée. Alors, là, je suis vraiment un peu étonnée qu'Ecolo demande les voitures sur la Place de Jemappes et qu'on se plaigne qu'on y mette des arbres. Alors, j'aimerais être très clair, Place de Jemappes, il y avait 50 emplacements de parking. On a créé à moins de deux minutes à pied dans les rues adjacentes plus de 60 espaces parking. Donc, je crois qu'il y a quand-même le souci de ne pas entraver le commerce local. Sur la place, en descendant, près de la Maison Communale, il y a des emplacements pour moins valides. Il y a prévu sur la place des arbres, vous avez d'ailleurs un peu critiqué la qualité de ces arbres et vous avez mis en doute la compétence des Services Techniques à pouvoir entretenir des arbres qui coûtaient aussi cher. Donc, je vous ai dit qu'on fera de son mieux comme d'habitude mais que nous avons des services très compétents en la matière et je crois qu'ils ont déjà très largement prouvé leur compétence sur le territoire de Mons. Alors,

cet espace central, donc, un, oui effectivement, aux alentours il va avoir des arbres et des bancs publics, c'est quand-même pour inviter la population, se rencontrer, pouvoir s'asseoir, puis l'espace central, mais vous savez quand-même qu'il y a des activités importantes à Jemappes et il fallait aussi préserver l'espace central pour que ces activités puissent continuer. Voilà, Monsieur le Président, ce qu'il y avait à dire sur ce dossier.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui, Madame.

Madame Laurette PREVOT, Conseillère: Monsieur le Bourgmestre, je suis désolée mais la première chose que Monsieur DARVILLE dit c'est que je souhaite avoir des voitures, or j'ai simplement signalé qu'au moins à Jemappes les voitures avaient disparu et c'est un grand bien, jamais je n'ai dit que j'en voulais, d'abord, et en plus, je dois quand-même signaler qu'au niveau des arbres et si mes souvenirs sont bons, il y en a cinq de prévu sur la place, j'ai fait le calcul pour les 18 arbres prévus sur le projet, ça donne 52.000 francs belges par arbre, ce sont des liquidambers, j'ai simplement demandé si on savait les soins apportés à ce type d'arbre et même si les services étaient compétents, j'imagine que quelqu'un ne va pas être là avec son petit seau tous les jours pour arroser ce type d'arbre. Je ne doute absolument pas de la compétence des services, j'ai simplement signalé que c'était un arbre très particulier dont coût quand-même 1.300 € pièce! Voilà! C'est ce que je voulais simplement signaler et quand nous avons eu la dernière réunion, il faut avouer que donner son avis sur quelque chose qui est fait, c'est assez difficile. Merci.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre: Bien! Donc, Madame, sur certains aspects, vous avez raison, mais globalement permettez-moi de vous faire part de mon mécontentement à mon tour. Moi, il y a quelque chose que j'ai du mal à comprendre et je m'en explique. Première réflexion qui me heurte c'est cette manière permanente de dire "voilà, ici, ça coûte autant" sous entendu "vous êtes en train de gaspiller l'argent". Il faut savoir ce qu'on veut. Les miracles ne se font pas. Tous les marchés sont des marchés publics et en matière de rénovation, nous introduisons un dossier avec une subvention et la subvention est de 75 %. Les prix, c'est pas nous qui les proposons. Ce n'est pas nous qui disons "les pierres coûtent autant, pour faire ceci, ça coûte autant, pour ça, ça coûte autant". On fait une première estimation et puis on va dans un marché public et on respecte le marché public et bien entendu les opérateurs viennent et apportent des prix et on est bien obligé d'examiner en fonction des critères que nous avons, et comme vous, je trouve que tout ça est trop cher! Mais ce que je n'apprécie pas, c'est que vous ne dites pas les choses comme je suis en train de le dire! C'est que vous

pourriez laisser croire que le Collège, voire cette Majorité, serait, là, en train de dépenser des moyens financiers. Dites aux gens de Jemappes que vous ne voulez pas la rénovation de la Place! Et là, Ecolo, à ce moment-là, est clair. "Ecolo ne veut pas de rénovation", c'est tout! Moi, je n'ai pas de problème. "On préfère laisser la place avec les voitures, dans l'état dans lequel elle se trouve". Or, moi, je pense que Jemappes a une faculté de développement extraordinaire, que nous allons avoir un développement sur le Puits 28 et toute cette zone, on a plein de projets de nature économique et commerciale, que Jemappes est une zone de développement naturel de Mons mais qu'il faut commencer par reconstruire un bâti pour redonner véritablement une force aux liens sociaux. C'est clair que l'un des endroits importants qu'il convient de rénover maintenant c'est la place. Nous, très humblement, on s'est dit "il faut faire la place", on en demande un avant-projet, on fait un appel d'offres, les gens se présentent, un bureau est choisi, tout ça dans la transparence absolue. Le bureau vient et fait l'avant-projet. Que s'est-il passé? On a discuté et discuté mais on a discuté pas "on", pas uniquement "nous", mais les auteurs de projets ont discuté avec vous, Madame, durant plus de deux heures si j'en crois ce qu'on me dit! Et vous avez eu l'occasion d'expliquer à ces gens que le revêtement, vous n'aimiez pas, que vous vouliez des arbres comme ceci, que les bancs devaient être l'un en face de l'autre... pourquoi pas? Les auteurs de projet vous ont répondu! Et qu'ai-je retenu, moi, de cette réunion? J'ai retenu que, un, sur le plan de la faisabilité et les experts qu'ils sont, parce que quand-même, si on leur demande de faire ce travail c'est pas vous ni moi qui sommes architectes, rénovateurs, je ne sais pas comment il faut les appeler, on fait appel à des professionnels, les professionnels viennent nous dire "il faut mettre ceci, il faut mettre cela". Bon, moi, que l'on mette un revêtement "A" ou un revêtement "B", mon sentiment personnel et celui du Collège est de dire "mettons le revêtement le plus approprié!". Bien sûr, certains aiment le rose, d'autres aiment autre chose, mais il faut quand-même à un moment donné que l'auteur de projet, que le professionnel nous guide et nous dise "voilà, c'est plutôt ceci". Alors, quelle a été le résumé que nous en avons? C'est que, un, les représentants de la population sont ravis! Et je les comprends! Deux, les commerçants sont inquiets. Pourquoi ils sont inquiets? Non pas parce qu'on rénove, mais parce qu'on ne peut plus parquer. Les auteurs de projet se sont engagés à trouver l'équivalence du nombre de places dans un périmètre à trois minutes du centre. Les auteurs de projet ont défendu, moi, comme vous, je pense que donner 52.000 francs pour un arbre, je ne connais rien au prix des arbres, ça me semble excessif! Mais la remarque a été faite, nous

continuerons à la faire! Les bancs – parce que nous ne sommes que dans la phase de l'avant-projet, ici, donc on va revenir – si on préfère des bancs, non pas parce que je n'ai pas, malgré tout, le bonheur que prennent les enfants et les familles à être sur les bancs sur la Grand-Place, j'ai bien compris que ces bancs-là ne vous plaisaient pas, donc, je ne demande surtout pas des bancs design, je ne m'en occupe pas! On laisse les bancs tels que proposés par l'auteur de projet, et si on veut mettre un banc en face de l'autre, eh bien on demandera à l'auteur de projet de mettre un banc en face de l'autre. Si au moment du projet, au lieu de 5 arbres, il en faut 7, je n'ai pas de problème, on en mettra 7! Mais comprenez à un moment donné, il faut quand-même prester un peu... on ne peut pas, nous, Collège, subir comme ça des sous-entendus. Le sous-entendu que vous faites c'est, un, c'est cher, deux, c'est mal préparé, trois, ce n'est pas concerté. Eh bien, le prix, il est fixé par le marché, deux, c'est largement concerté et trois, nous sommes convaincus que c'est d'une grande utilité. Que maintenant dans les détails – et bien sûr le diable se met toujours dans les détails – il y ait des choses qui n'aillent pas, ça on doit les corriger au fur et à mesure et je proposerais que tout au long du processus, quand ça revient, on rediscute avec vous et si je peux me libérer, je viendrai moi-même écouter pour apporter des modifications. Mais dans toute la procédure, le minimum minimorum que je puisse dire c'est que non seulement c'est d'une grande correction, c'est d'une grande utilité et chaque groupe, bien sûr, a ses intérêts, je pense aux commerçants, je pense aux citoyens, les intérêts ne sont pas toujours les mêmes et il faut essayer d'allier tout ça. Voilà ce que je voulais vous répondre. Moyennant ces explications, le groupe Ecolo dit "non"?

Monsieur Jean-Pierre VISEUR, Conseiller: Est-ce qu'on peut encore avoir une petite réplique?

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oh mais même deux!

Madame Laurette PREVOT, Conseillère: Monsieur le Bourgmestre, il est évident et absolument impensable que je sois contre la manière dont la place est libérée de ces voitures. Je suis Flénusienne, donc un peu Jemappienne, j'ai habité Jemappes aussi, c'est mon lieu de vie, je suis ravie du changement que la place va proposer. Nous sommes tout à fait d'accord là-dessus et je vous ai dit, ce n'est pas une question d'esthétique, bien qu'à la réunion, il me semble que Madame ROUHART n'était pas "pour" la terre cuite et qu'il y avait un professeur d'architecture, ancien professeur d'un des auteurs de projet, qui a justement, elle, considéré que ce projet manquait d'intégration et n'était pas du tout convivial non plus. Et elle est non-voyante et elle a adhéré à ce que j'avais dit. Bon, ceci

dit, ça se peut se discuter mais il n'est pas du tout question d'esthétique, ici, mais simplement d'une politique de convivialité. Vous gardez vos bancs, les bancs sont très beaux, je n'ai rien contre, c'est la manière dont ils sont mis, la manière dont on propose les choses à la population. Rien d'autre. Je vous remercie.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci, Madame, et je ne dirai pas que la Commission s'est clôturée avec un avis globalement positif, parce que, sans quoi, alors je devrai vous redonner la parole pour la dernière réplique. Allez!

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

33 OUI : Mme HOUDART, MM. MILLER, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, DEPLUS, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, M. LAFOSSE, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mmes BOUROUBA, DEJARDIN, M. DI RUPO

7 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, COLLETTE, VISEUR, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT,

ADOPTE – 30^e annexe

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre: Eh bien, comptez sur moi pour que je redise l'abstention à qui de droit à Jemappes!

34^e objet : Mons – rue Valenciennoise. Désaffectation partielle du domaine public suite aux travaux d'extension de l'Hôpital Ambroise Paré. 3e/2^e A/8496/CDPC/3/152

ADOPTE à l'unanimité – 31^e annexe

35^e objet : Modification des équipements de la voirie Avenue de Jemappes à Mons consistant en la réalisation d'un nouveau débouché pour le site de Infrabel dans le cadre d'une demande de permis unique. 3e/2^e A/8502/CDPC/3/155

ADOPTE à l'unanimité – 32^e annexe

36^e objet : Fourniture et pose de potelets et bornes (remplacement) Rue des Capucins à Mons

Approbation du projet comprenant le cahier spécial des charges, le métré estimatif. Détermination du mode de passation et des conditions du marché. 3e/1^e E/2008.423.073.00

ADOPTE à l'unanimité – 33^e annexe

37^e objet : Parc du Château Comtal – Conciergerie du Beffroi – Reconditionnement et parachèvement intérieur. Modification du cahier spécial des charges (description technique) et de l'estimation. 3e/1^e E/2007.773.220.VT

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre: Monsieur COLLETTE, le Parc du Château Comtal – concierge du Beffroi – reconditionnement.

Monsieur François COLLETTE, Conseiller: Voilà. Je pose aujourd'hui la question de savoir s'il est bien nécessaire d'affecter une des rares parties des constructions du début du XIII^e Siècle, ou peut-être même plus ancienne, que l'on appelle d'habitude conciergerie du Beffroi à une conciergerie. Dès lors que l'espace de l'ancien château comtal est un espace clos entouré de murailles résistant à toutes les attaques et les escalades, à partir du moment où ce parc est fermé le soir jusqu'au matin, est-ce qu'il est nécessaire d'y installer un concierge? Je sais que nous avons toujours connu, et ayant été habitant du quartier enfant, j'ai toujours connu la concierge du Beffroi à une époque où, effectivement, on entraît et on sortait aussi bien dans le parc que dans le Beffroi comme dans un moulin. Mais aujourd'hui la situation a un petit peu changé et je me demande s'il est vraiment nécessaire de faire ces travaux, mais ce n'est pas pour faire ici l'économie mais c'est pour réfléchir à une affectation différente. Alors, vous savez que... enfin, je ne vais pas nier que le Collège, à juste titre, rénove l'enceinte du Château Comtal et le Beffroi pour en faire un pôle d'attraction touristique. Alors, actuellement, ce pôle d'attraction touristique est réduit à la Chapelle Saint Calixte que l'on appelle erronément Chapelle castrale car elle n'était pas la chapelle du château mais elle était la chapelle des prisonniers et le local dans lequel on veut réinstaller et rénover la conciergerie était en réalité la prison qui était attenante à la cour de justice installée là au début du XIII^e Siècle. Donc, nous avons un bâtiment XII^e-XIII^e Siècle qui en plus, en tout cas par l'étage, est en communication directe avec la Chapelle Saint Calixte, et pour cause parce que les prisonniers assistaient à leur dernière messe avant de passer à l'échafaud, à la corde ou à l'épée. D'autre part, quand on va avec des chambourlettes visiter le parc du château et qu'ils nous disent "vous avez quand-même des vestiges du Haut Moyen-Age dans ce château et ce qu'on peut visiter, et qu'on paie un écho dont je ne me souviens plus exactement le prix, je ne sais plus si c'est 2,5 ou 3 € et qu'on a juste droit à 18 m² d'exposition, je me dis que les invités que nous amenons là-bas sont souvent fort déçus. Et donc, la proposition que je fais aujourd'hui est d'abandonner la destination de conciergerie à l'ancienne prison, de la rénover dans le contexte patrimonial où elle se trouve, d'utiliser le premier étage pour en faire un centre

d'interprétation sur une surface plus vaste et éventuellement le rez-de-chaussée pour faire une boutique comme il en existe dans tous les lieux touristiques et un centre d'information dont le tenancier serait aussi la personne qui jette un regard sur ce qui se passe dans le parc. Je pense que nous avons tellement peu de bâtiments de cette époque, que l'affecter au logement d'un concierge paraît un gaspillage important et nous ferait rater, à mon avis, la possibilité d'étendre l'attrait touristique de ce parc du Château Comtal d'autant qu'il y a encore des collections qui se trouvaient au Musée du Centenaire qui est désaffecté, qui pourraient, là, retrouver place. Il y a des collections du Musée Chanoine Puissant au garde-meuble, qui, dans les rapports avec le château de Mons et les fortifications et l'armement pourrait avoir utilement leur place là-bas. Je demande au Collège de remettre le point simplement et de réfléchir à la possibilité de donner une affectation plutôt touristique à ce qu'on appelle vulgairement la conciergerie, c'est-à-dire l'ancienne prison, plutôt que de mettre un gardien qui me paraît inutile dans la mesure où quand on ferme la porte du parc il n'y a plus personne qui peut y rentrer. Je vous remercie.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre: Que Dieu vous entende! Bon! Monsieur l'Echevin, de mémoire, est-ce que dossier n'est déjà pas venu au Conseil Communal?

Monsieur Marc DARVILLE, Echevin: Oui, exactement, Monsieur le Bourgmestre, c'est pour ça que je m'étonne un peu de la remarque de Monsieur COLLETTE parce que ce projet a déjà été approuvé par le Conseil Communal le 19/11/2007 et si nous revenons, ici, de nouveau, avec ce projet, c'est parce qu'il y a eu l'ouverture des offres suite au marché public le 4/03/2008 et il s'est avéré que nous étions largement en dépassement en fonction du budget prévu. Donc, nous modifions le cahier des charges plutôt que de venir avec un avenant, comme vous nous reprochez souvent le cas, nous avons préféré modifier le cahier des charges et tout simplement on ne va pas rénover l'escalier qui mène du premier au grenier pour rester dans l'enveloppe budgétaire qui était prévue au départ. Donc, voilà, c'est un dossier qui a déjà été approuvé et on revient juste ici pour modifier le cahier des charges.

Monsieur François COLLETTE, Conseiller: Monsieur le Bourgmestre, j'accepte volontiers qu'on me fasse le reproche d'un manque de vigilance, que ce dossier me soit passé inaperçu...

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre: Ah! Au Château Comtal?

Monsieur François COLLETTE, Conseiller: ... au mois de novembre 2007, alors que chaque fois que le projet de l'aménagement du Château Comtal...

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre: Ça c'est impossible, vous avez été toujours si attentif aux pierres dans des immeubles de la rue Neuve, je me souviens que vous aviez fait remettre... Et là, ça vous a échappé?

Monsieur François COLLETTE, Conseiller: Oui, oui, mais justement, je reconnais et je bas ma coule en disant que c'est invraisemblable que j'ai pu passer à côté de ce sujet.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre: Faute avouée, jamais pardonnée!

Monsieur François COLLETTE, Conseiller: Merci d'avoir à moitié pardonné, mais comme de toute façon on est en dépassement budgétaire, on prend l'article 13 de la Loi de 1993 sur les Marchés Publics, on n'est pas obligé d'adjuger. Donc, tout est bien! On revient à zéro et on peut maintenant réfléchir à une autre destination sachant que, Monsieur le Bourgmestre, dans un projet de valorisation touristique, il est certain que l'on pourra avoir des subsides et des aides conséquentes. Notamment au niveau patrimoine, notamment au niveau touristique mais sincèrement je pense que ce serait vraiment un plus touristique pour la Ville de Mons de revoir le point de vue et de se dire "puisque'une conciergerie coûte si cher, eh bien, pour le même prix, peut-être qu'il y a moyen de faire quelque chose de bien mieux et de bien plus valorisant vers l'extérieur, parce que les appartements de la concierge, même s'ils sont du XIIIe Siècle, on ne pourra jamais les visiter, sauf circonstance et permission particulières bien sûr!

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre: Si j'étais en aparté je vous dirais des choses, mais comme ça je vais me taire. Alors, pour revenir au dossier, l'idée de la conciergerie, il ne faut quand-même pas la rejeter parce que je comprends la valeur du bâtiment mais croyez-moi dans un endroit comme le Château Comtal, il n'y a pas que cette entrée par la rampe, il y a plusieurs endroits et vous serez étonné de constater, malgré des murs fort élevés, qu'on retrouvera des gens dans le parc. Vous savez qu'on y fait quand-même des travaux conséquents, je pense qu'il faut le faire, je pense qu'avec le Beffroi le parc va être très visité, ça va être un lieu, surtout quand il fera bon, pour les familles etc. un lieu superbe et nous, nous constatons que chaque fois qu'il n'y a pas de concierge sur place, il y a des dégradations et des dégradations sérieuses. Et donc, on l'a vu avec des écoles où il n'y avait plus de conciergerie, dans des cimetières où il n'y avait plus de conciergerie. On va remettre le point mais je pense qu'il faut une réflexion, il faut bien mesurer ce que l'on veut faire. Est-ce que c'est mieux un élément patrimonial supplémentaire ou est-ce que c'est mieux, plus utile de l'affecter à une conciergerie, sachant que c'est quand-même un lieu important, c'est le sommet de la Ville et il sera vraiment très, très visité, il va faire partie de tout ce parcours de patrimoine majeur,

mais on n'est à un mois près, on peut le remettre et nous en discuterons. Mais la démarche est celle-là.

Monsieur François COLLETTE, Conseiller: Je vous remercie de votre suggestion et si je puis me permettre d'en faire une autre, c'est que peut-être réserver un petit plateau dans le Beffroi pour mettre un concierge comme sur une tour de guet, ça n'est pas impossible.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre: Il faudra en parler avec le Directeur, Monsieur Richard BENRUBI... et faire des lofts dans les étages supérieurs du Beffroi! Mais ça, Monsieur COLLETTE ne l'a pas encore proposé! Mais fort de toutes ces suggestions intelligentes, je suggère de remettre le point et qu'on en étudie ça à tête reposée.

REMIS

38^e objet : Acquisition de mobilier

Approbation du projet comprenant le cahier spécial des charges, le métré estimatif.
Détermination du mode de passation et des conditions du marché.
3e/1^e E/2008.104.028.AEC

ADOPTÉ à l'unanimité – 34^e annexe

39^e objet : Acquisition de matériel de reconnaissance pour systèmes anti-intrusion.
Approbation du projet comprenant le cahier spécial des charges, le métré estimatif.
Détermination du mode de passation et des conditions du marché.
3e/1^e E/2008.104.008.AEC

ADOPTÉ à l'unanimité – 35^e annexe

40^e objet : Acquisition de matériel de bibliothèques.
Approbation du projet comprenant le cahier spécial des charges, le métré estimatif.
Détermination du mode de passation et des conditions du marché.
3e/1^e E/2008.SUB.767.170.00.AEC

ADOPTÉ à l'unanimité – 36^e annexe

41^e objet : Immeuble 19/19bis rue Neuve à Mons – Travaux d'aménagement –
Lot 2 : chauffage
Approbation du décompte final. 3e/1^e E/2003.TRI.104.010.AS.LF

ADOPTÉ à l'unanimité – 37^e annexe

Sortie de Monsieur Elio DI RUPO = 39 présents

42^e objet : Convention Ville - Province pour marchés de fournitures
3e/1^e 0F/Convention Province 2008.CB

Monsieur Bernard BEUGNIES, Conseiller: Je voudrais simplement dire que c'est une très bonne initiative puisque ça va permettre de répartir les frais de marchés sur plusieurs institutions et en plus ça permettra aussi sans doute de faire des économies d'échelle puisque le marché est plus large et je me demande dans quelle mesure on ne pourrait pas réfléchir davantage à cela, voir de faire des conventions avec d'autres pouvoirs et pourquoi pas peut-être même avec d'autres communes de façon à élargir les marchés et à faire des économies d'échelle sans pour autant, Monsieur le Bourgmestre, tendre vers le monopsonne.

Madame Catherine HOUDART, Echevine-Présidente: Monsieur HAMBYE.

Monsieur Guillaume HAMBYE, Conseiller: Pour le 41, nous nous félicitons de la rénovation des bâtiments communaux...

Madame Catherine HOUDART, Echevine-Présidente: Comme c'est une félicitation, on la prend mais on était déjà au 42!

Monsieur Bernard BEUGNIES, Conseiller: Donc, voilà, félicitations mais dans quelle mesure est-ce qu'on ne pourrait pas réfléchir à d'autres accords, je pensais à la Région Wallonne, à d'autres communes, etc. de façon à élargir les marchés et faire des économies d'échelle?

Madame Catherine HOUDART, Echevine-Présidente: Monsieur DARVILLE voudrait ajouter un petit mot?

Monsieur Marc DARVILLE, Echevin: Oui, Monsieur BEUGNIES, nous faisons déjà appel à la Région Wallonne, donc la Région Wallonne a un catalogue très étoffé qui va du bic à la camionnette, aux véhicules, aux armoires de bureau et régulièrement on va puiser dans ce catalogue des articles qui nous conviennent parfaitement et dont la Région Wallonne a déjà fait le marché public, ce qui nous dispense du marché public et nous simplifie la tâche.

Madame Catherine HOUDART, Echevine-Présidente: Merci, Monsieur l'Echevin.

ADOPTE à l'unanimité – 38^e annexe

43^e objet : Acquisition de machines et accessoires.

Approbation du projet comprenant le cahier spécial des charges, le métré estimatif.

Détermination du mode de passation et des conditions du marché.

3e/1^e E/2008.104.010.RM

ADOPTE à l'unanimité – 39^e annexe

44^e objet : Réfection d'une cour d'école – Site Achille Legrand. Approbation du marché, des conditions et détermination du mode de passation. 3e/2^e 2008.722.120.00.CDP

ADOPTE à l'unanimité – 40^e annexe

45^e objet : Cimetière, construction de fondation pour columbariums. Approbation du marché, des conditions et détermination du mode de passation. 3e/2e 2008/878.315.00.CDP

ADOPTE à l'unanimité – 41^e annexe

46^e objet : Bâtiments scolaires, mise en conformité des cuisines, lot1 : École rue du Couvent à Jemappes. Approbation du marché, des conditions et détermination du mode de passation. 3e/2^e 2008/722.102.01.RM

ADOPTE à l'unanimité – 42^e annexe

47^e objet : Acquisition de distributeurs de sacs pour déjections canines. Approbation du projet comprenant cahier spécial des charges, devis estimatif et détermination du mode de passation et des conditions du marché. 3^e E/2008/425.080.00

Madame Catherine HOUDART, Echevine-Présidente: Monsieur l'Echevin, je crois que vous avez un petit mot à dire.

Monsieur Marc DARVILLE, Echevin: Oui, ici, nous avons déjà fait l'acquisition d'une cinquantaine d'appareils destinés à recevoir les sachets pour ramasser les déjections canines. Ici, nous allons en commander encore 30 supplémentaires que nous essayons de placer à des endroits judicieux. Pourquoi? Parce que nos trottoirs, il faut le constater, sont encore très souvent et très régulièrement souillés par des déjections canines. Nous sommes d'ailleurs en train de travailler pour mettre en place une brigade environnementale et bien sûr, vous le savez, le règlement de Police permet de sanctionner les propriétaires de chiens qui ne sont pas très bien éduqués. Donc, avant de sanctionner, nous mettons à la disposition des propriétaires de ces animaux, de quoi pouvoir respecter la réglementation de Police.

ADOPTE à l'unanimité – 43^e annexe

Madame Catherine HOUDART, Echevine-Présidente: Voilà, on peut passer au huis-clos? Ah non, excusez-moi, je suis distraite! Question et interpellations. On va commencer par la question, question de Madame Laurette PREVOT sur l'état de la voirie à la rue Houzeau à Hyon. Madame, je vous cède la parole.

Madame Laurette PREVOT, Conseillère: C'est exact. Merci, Madame. Des habitants de la rue Houzeau à Hyon m'ont effectivement demandé si le Collège pouvait intervenir parce que l'état de la voirie, à proximité du restaurant "La Bergerie" contient de nombreux trous et ils s'en plaignent.

Madame Catherine HOUDART, Echevine-Présidente: Monsieur l'Echevin.

Monsieur Marc DARVILLE, Echevin: Madame PREVOT, je vous remercie de vous faire le relais des citoyens de cette rue, mais il y a quand-même quelque chose qui m'étonne un peu, c'est que nous avons une Cellule Dispatching et à ce jour, aucune demande d'intervention n'est intervenue auprès de cette cellule. Je rappelle que cette cellule a pour but de recevoir les demandes de travaux, de les orienter vers les services concernés et d'en assurer le suivi. Et je rappelle que tous les citoyens peuvent composer le numéro vert gratuit: 0800/923.39 et laisser un message 24h/24, s'ils téléphonent en dehors des heures de bureau ou pendant le week-end. Un accusé de réception muni d'un numéro de référence leur est par la suite envoyé. En 2007, plus de 4300 demandes ont été traitées parmi lesquelles 1941 concernaient la propreté publique, 1116 des problèmes de voirie et 250 des problèmes de plantation. Je voulais un peu rappeler quand-même cette cellule qu'on peut encore utiliser davantage et dont parfois les citoyens ignorent l'existence. Mais il est évident que les services communaux procéderont bien entendu au comblement des nids de poule à la rue Houzeau.

Entrée de Monsieur Elio DI RUPO = 40 présents

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci. Ok, on comble les nids de poule. Alors, interpellation de Monsieur DE PUYT sur le ramassage des immondices à la ruelle Saint-Roch à Saint-Symphorien ainsi que les avaloirs. Je vous en prie.

Monsieur Jacques DE PUYT, Conseiller: Oui, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, chers collègues, les habitants de la ruelle Saint-Roch à Saint-Symphorien ne sont pas contents. En effet, la ruelle Saint-Roch qui fait plus ou moins 300 mètres, qui relie la rue Felix Maigret, c'est-à-dire la place de Saint-Symphorien à la Chaussée Roi Baudouin, est carrossable aux voitures et aux camionnettes mais n'est donc pas desservie par les camions de l'IDEA étant trop étroite. Ces habitants (9 maisons), certains sont âgés de plus de 75 ans, d'autres sont malades, sont donc contraints de transporter leurs poubelles à plus ou moins 150 mètres par tous les temps, pluie, neige et verglas. D'un côté ou de l'autre, ce qui ne rend pas heureuse la personne chez qui on vient mettre sur son trottoir les poubelles de 9 familles. Les habitants de la ruelle Saint-Roch payent leurs taxes comme tous les autres citoyens et ont, je pense, les

mêmes droits, c'est-à-dire de déposer leurs poubelles devant leur habitation. Aussi, je demande donc à la Ville de Mons de trouver une solution pour ces citoyens ou, tout simplement, obliger l'IDEA à passer avec un petit véhicule dans cette ruelle car, à ma connaissance, cette ruelle n'est pas la seule sur tout le territoire desservi par l'IDEA. Deuxième petit point, même problème pour les avaloirs: le camion ne sachant pas emprunter cette ruelle, ils ne sont pas vidangés et nettoyés. Serait-il possible de les faire curer à la main? Merci pour ces neuf familles de m'avoir écouté.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci, Monsieur le Conseiller, comme il y a plusieurs aspects à votre question je vais y répondre. D'abord, l'IDEA. Nous avons interrogé bien entendu l'IDEA car nous comprenons la situation qui est faite aux ménages donc aux personnes qui résident dans les neuf maisons de la ruelle Saint-Roch à Saint-Symphorien. L'IDEA nous dit qu'il est impossible qu'un camion de ramassage puisse traverser cette ruelle de part en part. Ce qui serait envisageable, c'est de rentrer côté chaussée du Roi Baudouin mais cela entraînerait la nécessité de faire demi-tour sur un terrain privé avec tous les risques de dégâts qu'un tel camion faisant des manœuvres pourrait occasionner. Ce que je suggère et ce que le Collège suggère c'est que nous poursuivions la discussion avec les riverains et l'IDEA pour voir s'il n'y a pas une solution intermédiaire au bout de la ruelle parce qu'il n'y a pas de solution optimale, c'est-à-dire que s'il n'y a pas de petit camion, il n'y a pas de ramassage "petit-camion", un ramassage "ruelle" à moins d'accroître considérablement l'intervention ou de l'Administration Communale ou des citoyens tellement ce serait cher, mais en revanche voir si on ne peut pas trouver peut-être d'autres formules avec l'IDEA et donc on va poursuivre. Pour ce qui concerne alors les avaloirs, on a recours à un marché public pour sous-traiter une partie du nettoyage des avaloirs et en général, ça devait se faire en trois passages par an sur l'ensemble de l'entité montoise. Les quatre avaloirs de la ruelle Saint-Roch sont nettoyés par la société privée actuellement désignée. Celle-ci dispose d'un tracteur avec une remorque qui lui permet d'accéder à la ruelle. Le dernier nettoyage date du 24 janvier 2008 et donc, il y aura deux nouveaux nettoyages cette année 2008 et d'une manière générale, pour répondre à votre question sur les avaloirs qui sont dans des ruelles non accessibles par des véhicules, ces avaloirs sont alors nettoyés à la main par les Services des Travaux qui disposent de listes établies de ces avaloirs. Et donc, avaloirs, on nettoie et on essaie de poursuivre la discussion sur la manière de ramasser au mieux les immondices, les déchets dans cette ruelle.

Monsieur Jacques DE PUYT, Conseiller: Merci pour eux, merci, Monsieur le Bourgmestre.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci beaucoup. Alors, Madame MERCIER, nous avons une interpellation sur l'aménagement de la rue du Trouillon Voûté.

Madame Anne-Marie MERCIER, Conseillère: Oui, exactement, Monsieur le Bourgmestre. Alors, je m'adresse à vous, à Mesdames les Echevines, Messieurs les Echevins et à tous nos collègues. Mon intention est ici de vous faire part d'une expérience qui a été menée au Trouillon Voûté avec les autorités de la Ville, certaines autorités de la Ville. Il s'agissait d'aménager cette rue pour la rendre plus propre et plus conviviale. Je ne sais pas si tout le monde la connaît, ici, dans ce Salon Gothique, mais c'est vrai que c'est une rue qu'on ne trouve pas facilement si on n'est pas montois. C'est pourquoi, comme l'indiquent l'affiche et la lettre de Madame VANDERSCHUREN, qui est la Directrice de la Bibliothèque des Comtes de Hainaut, quatre ateliers ont été présentés aux étudiants de Saint-Luc – mais je dois dire tout de suite qu'il n'y a pas que les étudiants de Saint-Luc qui viennent sur l'heure de midi ou à d'autres moments, quand ils ont des fourches, etc. la rue est chaque fois encombrée et bouche véritablement l'entrée de la bibliothèque. Donc, ces ateliers ont été présentés aux étudiants de Saint-Luc, animés par des bibliothécaires, des membres d'Infor-Jeunes, les professeurs qui accompagnaient les élèves, la Cellule Prévention. Donc, une semaine et les étudiants sont passés par trois ou quatre ateliers. Nous voulions arriver à rendre ces jeunes actifs, responsables, plutôt que de devoir les réprimander sans cesse et dire "écoutez, ne jetez pas vos cannettes ici, vos mégots, etc. vous allez mettre le feu", d'ailleurs ça a déjà failli arriver, "vous allez mettre le feu à la bibliothèque", donc, on voulait quand-même faire ces animations car après tout c'est leur environnement comme c'est le nôtre. Je dis le nôtre parce que je fais partie du Conseil d'Administration de cette bibliothèque. Lors de la préparation de cette semaine qui vient de se terminer, nous avons eu le plaisir d'accueillir Madame Anne-Sophie CHARLE et une police très positive avec lesquelles nous avons discuté de ce qui pouvait se faire. Nous pensons qu'il faudrait – "nous", vous allez voir que ça rejoint tout à fait ce que ces jeunes pensaient aussi et nous ne leur avons pas dit "nous voudrions ceci et cela", ils sont même allés au-delà de nous parce que des jeunes, c'est appelé à rêver aussi, donc, ils nous ont dit des choses qui ne sont pas tout à fait possibles – installer, selon nous et selon eux, des poubelles, il n'y en a guère dans cette rue, éventuellement quelques bancs plus accueillants et plus adaptés que le seuil de la bibliothèque, sur lequel ils viennent s'asseoir, et puis à l'intérieur aussi

du petit sas et puis quand ils repartent de là, évidemment, ça n'est pas intact comme quand ils étaient entrés. Alors, nous tentons, là, une nouvelle formule qui a pour base la collaboration. Pour ma part, je crois que le travail préparatoire réalisé en équipe m'a paru très intéressant et vraiment plus qu'intéressant, ça m'a beaucoup plu. J'ai reçu de la Directrice de la Bibliothèque des Comtes de Hainaut tout un bilan qu'elle a pu faire puisque ça s'est terminé vendredi, donc elle a fait son bilan vendredi soir et samedi, et ça me paraît positif, maintenant il faut qu'ils continuent à travailler comme ça. Mais en tout cas, je crois qu'ils ont compris beaucoup de choses et c'est pourquoi moi, je vous demande aussi de nous aider en nous mettant ces poubelles, ces bancs, je ne vais pas vous citer tout ce que les élèves ont demandé,... enfin, je vais reprendre peut-être l'atelier de la Vie de Quartier, parce que là, nous pensons organiser au moment où il y a la Journée des Voisins, le 27 mai, nous allons inviter les voisins puisque dans la rue du Trouillon Voûté, ma foi, il n'y a que des garages mais ces garages donnent dans des jardins et les propriétaires sont sur le Boulevard Fulgence Masson. Donc, on leur avait écrit parce qu'il fallait faire en sorte qu'ils ne viennent pas à tout bout de champs sortir de leur garage, donc il y a eu un tour de table où chacun a donné son avis sur la rue du Trouillon Voûté, s'il la connaît, comment, pourquoi, ce qui s'y passe, ce qui pourrait être réalisé pour améliorer la situation. Alors, six groupes se sont constitués et chaque groupe disposait d'un plan de la rue où ils ont pu dessiner ce qu'ils voudraient changer. Alors, il y a eu les bancs, les poubelles. Alors, ils voudraient aussi des arbres.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre: J'avais déjà intégré. Quand on dit "poubelles", je fais "bancs" et quand on dit "bancs", je fais "arbres". Et donc, il suffit que vous disiez "poubelles" pour que je comprenne qu'il faille à la fois des poubelles, des bancs et, si on peut, face à face, et des arbres bon marché. Donc, là, je retiens quand-même une leçon de... mais je vous en prie, Madame, mais je pense qu'on a bien compris ce que vous souhaitiez!

Madame Anne-Marie MERCIER, Conseillère: Alors, ils demandaient aussi, mais ça c'est peut-être un rêve, un préau...

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui, là, ça nous couperait du ciel, Madame! Donc, il ne faut pas non plus exagérer!

Madame Anne-Marie MERCIER, Conseillère: Les jeunes ont le droit de rêver, donc... voilà! Alors, on a aussi l'installation de dos d'âne et ils avaient même pensé ouvrir la rue du côté de l'avenue de l'Hôpital, mais il paraît que ce n'est pas possible. Alors, voilà, toutes les propositions ont été notées sur les plans préétablis mais je vous assure qu'ils

rêvent plus que nous. Donc, nous nous sommes arrêtés aux bancs, aux poubelles et aux arbres, des petits arbres, quelques-uns.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre: Madame, je vous remercie et vous félicite d'ailleurs de l'attention que vous portez et des détails que vous évoquez. M. l'Echevin si vous ne donnez pas raison à Madame, c'est moi qui me fâche; donc, je ne connais pas encore votre réponse mais, je vous écoute.

Monsieur Marc DARVILLE, Echevin : Madame MERCIER, c'est effrayant. Chaque fois que nous mettons dans des emplacements tels que vous avez cités, des bancs et des poubelles, je ne donne pas 15 jours pour que ceux-ci soient détériorés. Donc, je ne peux que me féliciter de votre concertation avec les jeunes parce qu'il faut effectivement discuter avec eux pour qu'ils conscientisent réellement les efforts que nous faisons pour rendre l'environnement meilleur et qu'ils respectent cet environnement parce que une poubelle, cela coûte, un arbre cela coûte, un banc cela coûte. Donc, je ne peux que vous féliciter, vous encourager à continuer la concertation avec ces jeunes et leur rappeler que si nous allons vers leurs revendications, eux aussi ont quelques obligations envers la société et envers leur Ville. Donc, nous serons vigilants aux demandes et nous concerterons la Police et les riverains pour voir le meilleur emplacement possible pour mettre les poubelles, les bancs et s'il échet un arbre.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Et c'est d'ailleurs un travail qui est fait avec le Service de Prévention ; il faut dire que le Service de Prévention a bien travaillé avec les gens de l'école, donc nous le ferons.

Madame Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Prévention aux assuétudes, donc, cela on en a parlé aussi avec eux, évidemment. Infor-Jeunes nous a bien aidé aussi donc tous ces éléments-là mis ensemble les aidaient bien.

Madame Danièle BRICHAUX, Conseillère : J'aurais voulu savoir, Mme MERCIER, puisque vous parlez d'un genre d'audit que vous avez fait avec les jeunes du quartier, est-ce que vous avez poussé vos investigations un peu plus loin jusqu'au Nursing?

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mais, attendez une seconde, c'est le Collège qu'on interroge, ce n'est pas... Si vous souhaitez converser, vous pouvez bien entendu le faire soit en vous invitant mutuellement, soit en allant prendre un café, boire un thé et un petit gâteau, sauf si Mme MERCIER souhaite réellement répondre mais en général on ne s'interpelle pas, on interpelle le Collège.

Madame Danièle BRICHAUX, Conseillère : Mais j'ai fait une erreur. J'interpelle le Collège par rapport à ma question.

Monsieur Elio D I RUPO, Bourgmestre : Mais je ne contrôle pas Mme MERCIER. Encore heureux pour elle!

Madame Danièle BRICHAUX, Conseillère : C'est la première fois que je fais une intervention.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ce que nous pourrions faire, mais je ne connais pas bien, c'est de mettre en œuvre ce qui a été demandé et en effet, peut-être regarder à côté ce qui se passe également, cela nous pourrions le faire. Voilà.

Madame Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Je peux donner quand même une petite réponse à ce que demande ma collègue?

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mais je vous en prie mais c'est vraiment exceptionnel parce qu'on est quand même au Conseil communal; mais cela nous fait plaisir de vous écouter, de vous entendre, c'est pas cela, mais, je vous en prie!

Madame Anne-Marie MERCIER, Conseillère : cela va prendre 30 secondes. Deux-cent quinze élèves pour les ateliers de St-Luc, 336 élèves pour St-Luc + le Nursing + les passants, parce que nous avons installé un soft bar animé par le Service de Prévention aux assuétudes de la Ville de Mons. Voilà. Donc le Nursing était là aussi.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Nourris de tout cela, comme on dit au Parlement, l'incident est clos. La séance publique est terminée. Je remercie le public nombreux et très attentif; je remercie les représentants des médias et l'huissier en chef.

La séance s'ouvre à huis clos avec 40 présents

Sont absents : M. BIEFNOT, Mme OUALI, MM. MERCIER, DUQUENNE, TOUBEAU

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

48° objet : Remplacement d'un mandataire à l'Assemblée générale du GIE
Qualicité Management et Organisation Qualicité 02

ADOPTE – 44° annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

49° objet : ADMINISTRATION CENTRALE. Démission honorable de ses fonctions accordée à M. le Secrétaire communal. GRH 8288/dm

ADOPTE – 45° ANNEXE

50° objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

a) Fin de l'interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5e temps accordée à un Chef de service administratif. GRH 3295

ADOPTE – 46° annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- b) Prorogation de l'interruption de carrière par réduction de ses prestations à $\frac{3}{4}$ temps accordée à une employée d'administration. GRH 10.069

ADOPTE – 47^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- c) Interruption de carrière par réduction de ses prestations à $\frac{4}{5}$ ^e temps accordée à un agent de niveau 1. GRH 16866

ADOPTE – 48^e annexe

51^e objet : PERSONNEL DES SERVICES TECHNIQUES.

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- a) Prolongation d'une interruption de carrière d' $\frac{1}{5}$ ^e temps accordée à un agent technique en chef. GRH 4126.fc

ADOPTE – 49^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- b) Engagement d'un Conseiller en Environnement GRH 3628.fc

ADOPTE – 50^e annexe

52^e objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- a) Interruption de carrière par réduction de ses prestations à $\frac{4}{5}$ ^e temps accordée à une graduée – Autorisation. GRH 16/10953.6.OD

ADOPTE – 51^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- b) Prorogation de l'interruption par réduction de ses prestations à $\frac{4}{5}$ ^e temps accordée à un employé d'administration. GRH 16/10606.2.OD

ADOPTE – 52^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- c) Prorogation de l'interruption de carrière par réduction de ses prestations à $\frac{4}{5}$ ^e temps accordée à un employé d'administration. GRH 16/10758.1.OD

ADOPTE – 53^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- e) Interruption de carrière par réduction de ses prestations à $\frac{4}{5}$ ^e temps accordée à un ouvrier qualifié. GRH 16/11222.1.OD

ADOPTE – 54^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- f) Prorogation de l'interruption complète de carrière accordée à une auxiliaire professionnelle. GRH 16/11373.6.OD

ADOPTE – 55^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- g) Mise à disposition de deux ouvriers qualifiés auprès de l'ASBL « Abel Dubois ». GRH 12034/10982

ADOPTE – 56^e et 57^e annexes

53^e objet : SERVICE INCENDIE – PERSONNEL

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- a) Démission honorable accordée à un sapeur-pompier professionnel chauffeur SI/cell.GRH – 3284

ADOPTE – 58^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- b) Octroi d'un congé préalable à la mise à la pension à un Sous- Chef opérateur du Service d'Incendie SI 22 gen/cell.GRH 10230

ADOPTE – 59^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- c) Promotion d'un Capitaine au grade de Capitaine – Commandant pompier SI 12 gen/cell.GRH 10304

ADOPTE – 60^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- d) Promotion d'un Lieutenant au grade de Capitaine pompier SI 12 gen/cell.GRH 11636

ADOPTE – 61^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- e) Nomination définitive d'un sapeur-pompier professionnel chauffeur SI/cell.GRH 17477

ADOPTE – 62^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

54^e objet : Désignation des membres représentant le Pouvoir Organisateur au sein de la Commission Zonale de gestion des Emplois de l'ASBL « Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces ». 8e/1^e 760

ADOPTE – 63^e annexe

55^e objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- a) Désignation à titre intérimaire d'institutrices maternelles. 8e/1e
3632(2)/3693/3519/3697/3698(2)/3630/3700/3701/3702/3556

ADOPTE – 64^e à 75^e annexes

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- b) Modification d'une délibération du 14 mars 1972 portant sur la désignation d'une institutrice gardienne à titre intérimaire. 8e/1^e 5802

ADOPTE – 76^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- c) Démission honorable de ses fonctions d'une institutrice maternelle définitive en vue de sa mise à la retraite. 8e/1^e 5775

ADOPTE – 77^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- d) Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'une institutrice maternelle. 8e/1^e 3316

ADOPTE – 78^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- e) Désignations à titre intérimaire d'institutrices primaires. 8e/1^e 3685/3677/3669/3674

ADOPTE – 79^e à 82^e annexes

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- f) Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'une institutrice primaire. 8e/1^e 3617

ADOPTE – 83^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- g) Désignation à titre intérimaire d'une maîtresse spéciale de religion catholique. 8e/1^e 3336

ADOPTE – 84^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- h) Modification de la délibération du Conseil communal du 28.1.2008 désignant à titre intérimaire une institutrice primaire. 8e/1^e 3669

ADOPTE – 85^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- i) Démission partielle de ses fonctions d'une institutrice primaire définitive. 8e/1^e 7042

ADOPTE – 86^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- j) Mise en disponibilité pour maladie d'une maîtresse spéciale de religion protestante définitive. 8e/1^e 6089

ADOPTE – 87^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- k) Désignations à titre intérimaire de maîtres spéciaux d'éducation physique.
8e/1^e 3690/3692/3405/3696/3691/3568

ADOPTE – 88^e à 93^e annexes

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- 56^e objet : ACADÉMIE DE MUSIQUE. Désignation d'un professeur de guitare à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8e/2^e 7546

ADOPTE – 94^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- 57^e objet : ACADÉMIE DES MÉTIERS, DES ARTS ET DES SPORTS. Démission honorable d'un professeur de cours généraux nommé à titre définitif. 8e/2^e 5848

ADOPTE – 95^e annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, M. le Président constate qu'au voeu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 17 mars 2008.

Ce dernier est alors adopté

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre-Président

Bernard VANCAUWENBERGHE.

Elio DI RUPO.

=====